



Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE)

Bassin versant Bresque

2024 - 2029

TOME 1:

ANNEXE 2 – FICHES IDENTITÉ ASA / ASL

Rédacteurs : Camille Mourret – Chargée du Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE)

Julie Mattei – Technicienne en charge du bassin versant de la Bresque

Version 20/02/2024



Introduction

Un canal est un ouvrage qui dérive l'eau d'une rivière ou d'une source, et qui l'achemine par gravité dans les terres. Il se compose d'une prise d'eau dans le milieu naturel et d'un canal d'alimentation principal, qui distribue l'eau à d'autres canaux secondaires jusqu'aux parcelles.

Les canaux sont généralement équipés de vannes permettant de régler des débits entrant au niveau de la prise d'eau, mais rarement d'outils de mesures de ces débits, pourtant obligatoires. Des quantités d'eau beaucoup plus importantes que le besoin sont alors dérivées de la rivière.

Historiquement, les canaux du bassin servaient à transférer l'eau vers des moulins pour actionner des roues à aubes. Puis, leur usage a évolué pour l'irrigation des terres agricoles et maraîchères. L'aménagement des territoires a modifié la vocation des canaux. Ils restent une ressource importante pour l'irrigation agricole professionnelle mais, sur certaines parcelles, les particuliers utilisent l'eau pour l'arrosage des potagers, des jardins et d'autres usages domestiques divers. Certaines communes les utilisent pour alimenter leurs fontaines, arroser leurs espaces verts, voire comme ressource pour la lutte contre l'incendie. Autre rôle secondaire mais non moins important en climat méditerranéen où les orages sont fréquents et violents : ils servent parfois à évacuer les eaux pluviales.

Nous présenterons dans ce document les canaux au travers des associations syndicales de gestion et d'utilisation des canaux d'irrigation. Cette liste n'est pas exhaustive. Seules les fiches transmises par les Présidents d'ASA ou ASL sont valorisées dans cette annexe.

En effet, chaque fiche a été complétée et actualisée à l'issue de différents ateliers de concertations organisés en présence des principaux gestionnaires de canaux. Cette démarche de concertation a été organisée par sous-secteur :

- 02 février 2023 - Atelier N°1 : Fox-Amphoux / Régusse / Moissac / Aups.
- 03 février 2023 - Atelier N°2 : Villecroze / Tourtour.
- 09 février 2023 - Atelier N°3 : Entrecasteaux.
- 17 février 2023 - Atelier N°4 : Sillans-la-Cascade / Salernes.
- 06 avril 2023 – Réunion de restitution.



Les points suivants ont été abordés :

- Présentation de la démarche « PTGE » et de l'état actuel des connaissances ;
- Séance de travail individuelle : Validation des linéaires des canaux, prises d'eau et restitutions ;
- Atelier prospectif : besoins et attentes des gestionnaires de canaux ;
- Retours d'expérience sur la gestion de crise « sécheresse » (questionnaire à compléter).

Les fiches ont été validées par les gestionnaires de canaux présents lors des trois ateliers organisés le 12, 19 et 31 octobre 2023.

Cadre réglementaire

De nos jours, la répartition de l'eau au sein du périmètre des canaux est souvent gérée de façon informelle entre les usagers, qui s'appuient parfois sur un ancien tour d'eau. Se regrouper entre propriétaires riverains d'un même canal sous forme d'association est nécessaire pour assurer une gestion durable et partagée de la ressource en eau.

Une association syndicale de propriétaires (ASP) est un groupement de propriétaires fonciers qui se réunissent pour effectuer en commun des travaux d'amélioration, d'entretien ou de mise en valeur des biens. Elle existe sous 3 formes, qui correspondent chacune à un certain degré d'implication de l'État :

- L'association syndicale libre (ASL) est une personne morale de droit privé.
- L'association syndicale autorisée (ASA) est un établissement public à caractère administratif.
- L'association syndicale constituée d'office (ASCO) est un établissement public administratif créé par le préfet.

ZOOM SUR LES ASA : Les associations syndicales autorisées (ASA) permettent à des propriétaires fonciers de parcelles riveraines d'un canal de se regrouper pour gérer et entretenir l'ouvrage. Ils exécutent une mission de service public. Les membres des ASA sont les propriétaires des parcelles faisant partie du périmètre. Le périmètre est constitué par les terrains engagés lors de la création de l'ASA. Les droits et devoirs des propriétaires compris dans le périmètre sont fixés dans les statuts et règlements de service des associations.

Avoir un canal sur sa parcelle est une chance mais son utilisation est réglementée.

Quelques références réglementaires

- Obligation de comptage des volumes prélevés, à l'aide d'un système de mesure des débits. Il s'agit souvent d'une échelle limnimétrique associée à une courbe de tarage.
Article L 214-8 du code de l'environnement
Décision du préfet du Var datant du 27 octobre 2016, portant sur les modes de détermination des volumes prélevés par les canaux gravitaires
- Obligation du maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau prélevé pour tous les ouvrages et leur prise d'eau. Cas particulier : si le canal est l'unique exutoire de la source prélevée, la réglementation ne s'applique pas.
Article L214-18 du code de l'environnement
- Obligation de paiement d'une redevance "prélèvement de l'eau" à l'Agence de l'eau, si le prélèvement est supérieur à 10 000m³/an hors Zone de Répartition des Eaux ou supérieur à 7000m³/an en Zone de Répartition des eaux.
Articles L213-10 et L 213-11 du code de l'environnement

Le schéma suivant illustre la procédure à suivre avant d'utiliser l'eau d'un canal :



LES GRANDS PRINCIPES À RESPECTER AVANT D'UTILISER L'EAU DU CANAL

Avoir un canal sur sa parcelle est une chance mais son utilisation est réglementée, vous ne pouvez pas en faire ce que bon vous semble.

Renseignez-vous sous peine d'infractions.

JE ME RENSEIGNE SUR L'EXISTENCE D'UNE STRUCTURE GESTIONNAIRE

Quand un propriétaire vend une parcelle, il a l'obligation d'informer l'acquéreur et l'Association Syndicale Autorisée (ASA) en demandant au notaire de notifier la vente à l'ASA concernée puis transmettre l'attestation notariée de vente. Suite à la vente, le nouveau propriétaire devient immédiatement membre de l'ASA.

AUCUNE STRUCTURE EXISTANTE

Je souhaite utiliser l'eau du canal

OUI

J'ENGAGE UNE DÉMARCHE DE CRÉATION D'UNE ASSOCIATION

Une Association Syndicale Autorisée peut être créée à l'initiative d'un ou plusieurs propriétaires intéressés, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent également constituer une Association Syndicale Libre. La demande doit être adressée au préfet du département.

ASSOCIATION SYNDICALE DE PROPRIÉTAIRES (ASA, ASL)

(ASA, ASL)

En tant que structure gestionnaire habilitée à disposer d'un droit d'eau, l'association doit respecter certaines conditions, dont notamment la mise en place d'un dispositif de comptage, le paiement de la redevance "prélèvement" de l'Agence de l'eau, ou encore le respect du débit réservé.

Je deviens membre de la structure et je me renseigne sur mes droits et devoirs en me référant aux statuts et règlement de service.

Je souhaite utiliser l'eau du canal

OUI

NON

Je me conforme au règlement intérieur de mon Association syndicale qui définit les tours d'eau et les usages de l'eau du canal qui dessert ma propriété.

Je respecte mes devoirs. La redevance est notamment affectée au droit de disposer de l'eau sur votre parcelle, et non à la consommation qui en est faite, même si celle-ci est nulle.

QUELQUES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Obligation de comptage des volumes prélevés, à l'aide d'un système de mesure des débits. Il s'agit souvent d'une échelle limnimétrique associée à une courbe de tarage. Elle permet à partir de la hauteur d'eau de connaître le débit prélevé. Article L 214-8 du code de l'environnement Décision du préfet du Var datant du 27 octobre 2016, portant sur les modes de détermination des volumes prélevés par les canaux gravitaires

Obligation du maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau prélevé (équivalent à 1/10 du débit moyen inter-annuel) pour tous les ouvrages et leur prise d'eau. Cas particulier : si le canal est l'unique exutoire de la source prélevée, la réglementation ne s'applique pas. Article L214-18 du code de l'environnement

Obligation de paiement d'une redevance "prélèvement de l'eau" à l'Agence de l'eau, si le prélèvement est supérieur à 10 000 m³/an hors Zone de Répartition des Eaux / supérieur à 7 000 m³/an en Zone de Répartition des eaux). Articles L213-10 et L 213-11 du code de l'environnement

L'ASA ou l'ASL, structure gestionnaire, est le responsable légal du canal. Après sa création, la structure gestionnaire devient légitime à l'obtention d'un droit d'eau. Ce droit doit être défini en tenant compte de la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire, et adapté aux besoins des usagers concernés.

ZOOM SUR LES DROITS D'EAU :

Pour les prélèvements d'eau antérieurs à la loi sur l'eau de 1992, le droit d'eau peut être acquis ou autorisé au travers de deux dispositions distinctes :

- Le droit fondé en titre : tous les ouvrages construits avant la révolution de 1789 sont concernés. Il est perpétuel sous réserve qu'il n'y ait pas eu de modifications par rapport à son état d'origine. Pour être reconnu par l'administration : le propriétaire doit être en mesure de prouver, par un acte authentique ou tout autre archive, son existence avant la révolution (acte notarié, extrait de la carte de Cassini, trace d'activité économique du moulin...). Cependant, ce droit peut être supprimé par l'administration pour des motifs d'intérêt général (L214-4 du code de l'environnement). Par ailleurs, toute modification apportée modifiant la consistance légale doit être autorisée par la DDT(M) de votre département. L'ouvrage présentera alors un droit d'eau fondé « sur titre ».
- Le droit fondé sur titre : Il résulte d'une procédure d'autorisation délivrée par arrêté préfectoral. Il concerne les autres moulins ou les moulins antérieurs à 1789 qui auraient été modifiés pour augmenter la puissance motrice d'origine.

La loi prévoit la régularisation de ces droits d'eau, dans le but de tenir compte du contexte climatique et hydrologique, et d'établir des nouvelles règles de partage de l'eau.

De 1992 à nos jours, les prélèvements d'eau pour un usage non domestique, doivent faire l'objet d'une procédure de déclaration ou d'autorisation, selon leurs caractéristiques.

... ET LE RÈGLEMENT DE SERVICE.

Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'Association ainsi que celles du service. Il encadre également les conditions d'utilisation de l'eau, de gestion et d'utilisation des ouvrages. Un tour d'eau peut être défini entre usagers.

En cas d'application du Plan d'Action Sécheresse (déclenchement des seuils d'alerte, alerte renforcée ou crise sécheresse), ce règlement doit être transmis au service police de l'eau de la DDTM. Dans ce cadre, le règlement doit également prévoir des mesures de gestion et organiser les consommations d'eau individuelles de façon à faire ressortir une économie d'eau.

UN DROIT D'EAU, OUI, MAIS...

Vous devez, en tant que gestionnaire d'un canal, laisser une quantité suffisante d'eau dans le tronçon naturel du cours d'eau.

À la croisée des domaines de la gestion de l'eau et du droit de l'eau, le débit réservé est le débit minimal obligatoire d'eau que les propriétaires ou gestionnaires d'un ouvrage hydraulique (lac, plan d'eau, barrage, seuil, unité hydroélectrique...) doivent réserver au cours d'eau pour un fonctionnement des écosystèmes tout au long de l'année (et notamment en période d'étiage) ainsi qu'aux différents usages qui sont faits de la ressource en eau (eau potable, irrigation, hydroélectricité et industries, loisirs...).

Le débit réservé vise ainsi à garantir durablement et en permanence la survie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques ou dépendantes de l'eau. On parle aussi parfois de "débit minimum biologique".

Chapitre 1 : Rivière la Bresque

Ce présent chapitre détaille les structures gestionnaires suivantes. Les canaux correspondants prélèvent dans la Bresque.

- **ASL du Barrage de la Cataracte (Sillans-la-Cascade) ;**
- **ASA du Canal de Gaudran (Salernes) ;**
- **ASA du Canal des Launes (Salernes) ;**
- **ASA du Canal des Ferrages (Entrecasteaux) ;**
- **ASA du Canal de Pardigon (Entrecasteaux).**

En complément, d'autres canaux non structurés à ce jour et en fonctionnement, ont également pu être recensés :

- **Canal de l'Isle (Salernes) ;**
 - La prise d'eau se trouve en rive droite de la Bresque sur la commune de Salernes. Le canal est très court, quelques centaines de mètres, avant de se jeter dans le vallon de Gaudran puis à nouveau dans la Bresque. Le prélèvement se fait grâce à un seuil bétonné (ouvrage prioritaire "continuité écologique" identifié par BRL et la Fédération de Pêche en 2015). L'usage semble être agricole mais aucune structure officielle ne le gère.
 - Absence d'équipement de régulation du débit prélevé.
 - Le canal part en enterré dans une buse de diamètre de 200mm.
 - Le débit du canal a été mesuré qu'une seule fois, le 07/09/2017 (33 l.s⁻¹). La mesure n'a pas pu se faire à la prise mais une 100aine de mètres plus loin.
 - Le canal sert également à l'évacuation des eaux lors des crues.
- **Canal des Roches Rouges (Entrecasteaux) :**
 - Prise d'eau en rive droite de la Bresque (seuil en pierre emportée par la crue) sans dispositif de régulation. Présence d'une martellière sur le linéaire du canal.
 - Canal anciennement utilisé par une personne (usage jardin).
 - Restitution au niveau de la Bresque, au lieu-dit Pont Fra.

Les canaux listés ci-dessous ont été identifiés comme abandonnés ou inactifs. Toutefois, une remise en eau est parfois envisagée.

- **Canal Rochemarine (Entrecasteaux) ;**
 - Prise d'eau en rive droite de la Bresque.
- **Canal Grand Pré aérien (Entrecasteaux) :**
 - Prise d'eau en rive droite de la Bresque (seuil en pierre emportée par la crue). Présence d'un dispositif de régulation type martellière.
 - Canal gravitaire souterrain (80ml) puis aérien, anciennement utilisé d'avril à septembre pour un usage exclusivement dédié aux jardins. Canal aujourd'hui inactif, non alimenté.
 - Restitution au niveau de la Bresque, en amont du Pont Neuf.
 - Possibilité de créer une structure pour une remise en eau du canal qui desservirait une 20aine de riverains (usage jardins potager). Travaux d'entretien à prévoir sur l'ensemble du linéaire.
- **Canal Grand Pré souterrain (Entrecasteaux) :**
 - Canal plus alimenté en eau, utilisé par 1 ou 2 propriétaires (usage jardin).
 - Remise en eau nécessiterait d'importants travaux au niveau de la prise d'eau.
 - Pas de volonté collective de créer une structure gestionnaire - projet d'abandon du canal.
 - Possibilité pour les utilisateurs présents de prélever dans la Bresque pour un usage domestique.

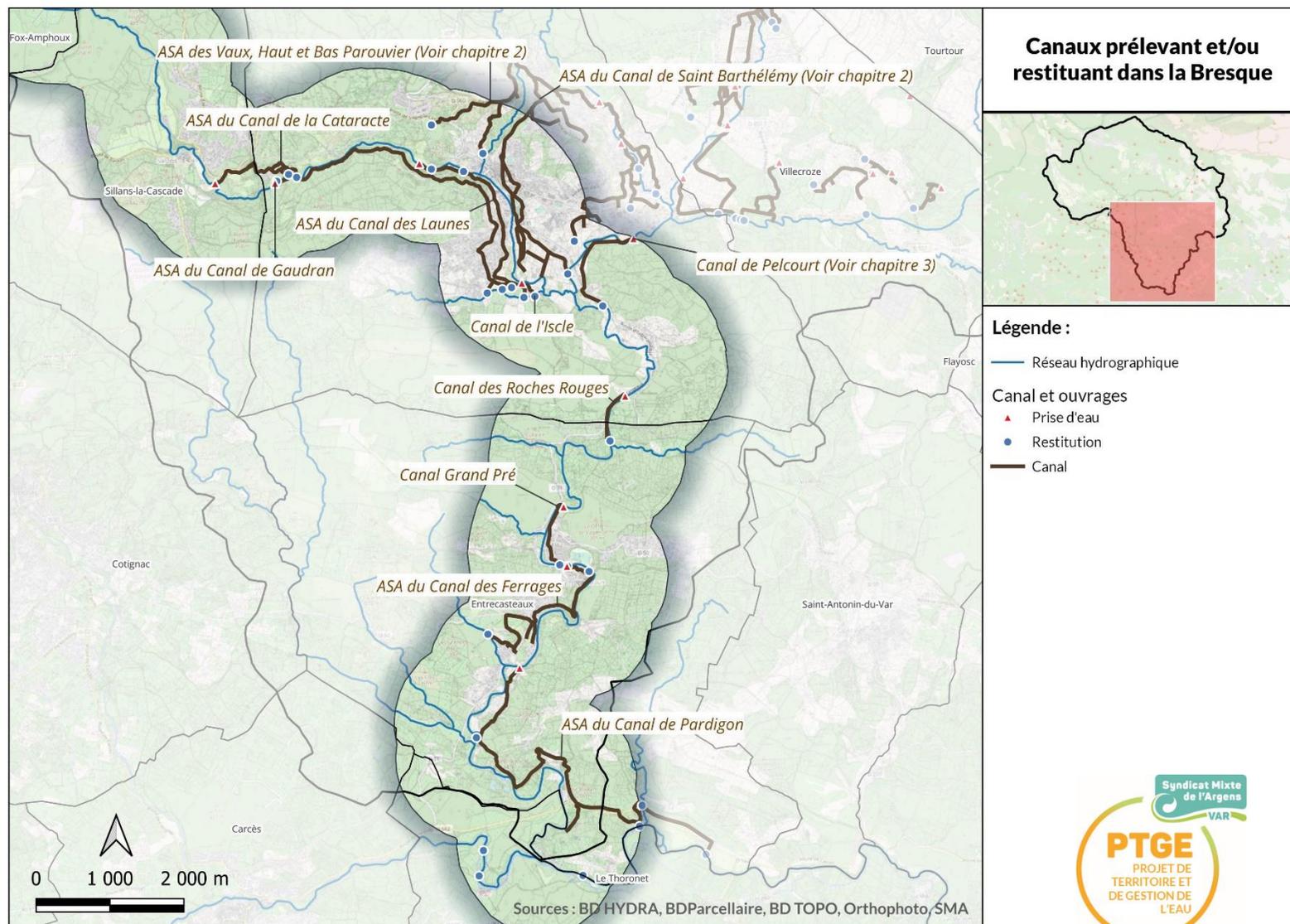


Figure 1 : Carte de localisation des canaux prélevant et/ou restituant dans la Bresque

ASL du Barrage de la Cataracte

1.1 Informations générales sur la structure

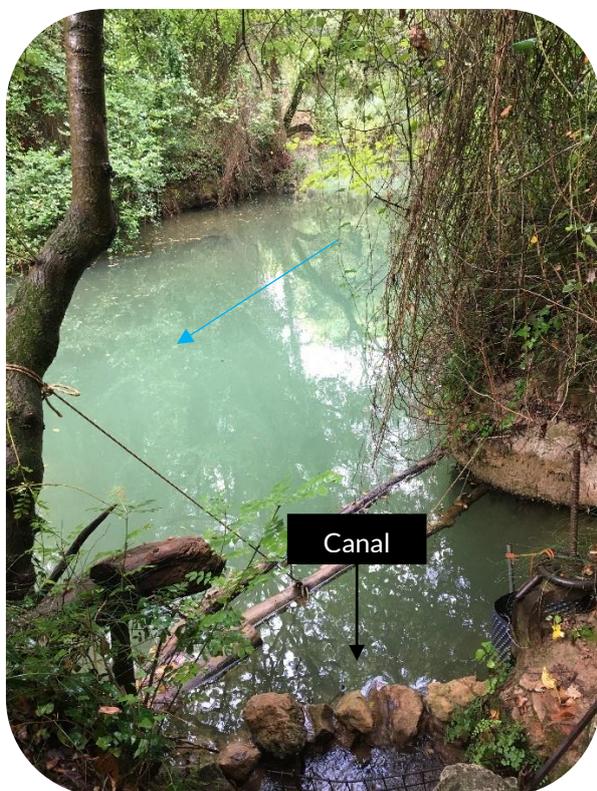
Tableau 1 : Fiche de présentation de l'ASL du Barrage de la Cataracte

Nom	ASL du Barrage de la Cataracte
Type de structure	Association Syndicale Libre
Président	Alexia OLAGNON
Secrétaire	Nathalie POMERO
Autorisation administrative	Création du gestionnaire par Acte de société du 29/09/1869 Modification des statuts en 2009 1 adhérent = 1 voix AG annuelle - Syndic de 5 adhérents pour gestion courante
Droit d'eau	Droit ancien régularisé en 03/12/1750 Règlement de répartition en 1751 Droit d'eau actualisé en 1869 par acte notarié
Nombre d'adhérents	30
Païement de la Redevance Agence de l'eau	Non (en cours de régularisation)

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

La prise d'eau du canal de la Cataracte se situe sur la rivière de la Bresque, en rive gauche, en amont de l'ancien barrage de la cataracte et de la cascade de Sillans.





Prise d'eau (Source : SMA 21/09/2023)

Tableau 2 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Barrage de la Cataracte	
Lieu-dit	Le Moulin - Cascade	
Commune	Sillans-la-Cascade	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Bresque	
Localisation	Rive gauche	
Coordonnées Lambert 93	X :	957 292
	Y :	6 279 117
Seuil ou retenu de prise	Seuil aménagé	
Propriétaire de la prise d'eau	Conseil départemental (Procédure de régularisation en cours)	
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Estimation du Vmax de prélèvement annuel = Vmax/j * Nb de jours de fonctionnement du canal Estimation 40L/s	
Ouvrage de régulation	Martelière	
Période d'ouverture	Mars/avril à Novembre	
Personnes en charge de la manipulation	Alexia OLAGNON et Pierre COLIN	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Aucun	
Système de maintien du débit réservé	Non (Qr estimé à 74.1 L/s)	

1.2.2 Le réseau

Le réseau est composé d'une partie souterraine (tunnel) de la prise d'eau jusqu'au chemin communal. Le canal traverse le périmètre de la station d'épuration.



Tronçons en aérien / souterrain en aval de la prise d'eau (Source : SMA 21/09/2023)



Vue amont - aval (traversée de la station d'épuration) - (Source : SMA 21/09/2023)

Une partie est busée en PVC sur 100 mètres, puis, le canal principal est aérien jusqu'au rejet dans la Bresque.



Canal au niveau de l'intersection du chemin communal



Canal au niveau de l'intersection du chemin des Coudeirons



Le réseau secondaire se compose principalement de 3 branches secondaires ainsi qu'une filiole busée en PVC sur 100m.

Tableau 3 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal de la Cataracte
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	3 000
Etat général du canal	Bon état général, Entretien régulier (chantier bénévoles) – équipement hérisson pour l'entretien des galeries, Légères contrepentes, Quelques fuites non significatives
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	2
Nom des lieux de restitution	Basse Mude – Bresque Haute Mude - Bresque



Restitution N°2 (Source : SMA 07/07/2022)

1.2.3 Autres ouvrages



Bassin d'agrément sur la branche secondaire
(Source : SMA 07/07/2022)



Bassin d'agrément sur la branche principal
(Source : SMA 07/07/2022)

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 4 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal de la Cataracte
Usages	Agricole (2 exploitants + association de production de figes) Agrément (jardin)
Surfaces irrigables (ha)	61
Surfaces irriguées (ha)	10
Type de cultures irriguées	Arboriculture / Prairie / PPAM
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Non

1.4 Mesures de débits

Une mesure de débit a été réalisée sur ce canal, en 2016 et en 2022, à environ 300 m de la prise d'eau après le passage souterrain au niveau de l'intersection de la voie ferrée et du chemin communal.

Tableau 5 : Mesures de débits

	29/06/2016	07/07/2022	25/08/2022	14/09/2022	12/10/2022
Prise d'eau du canal de la Cataracte - Débit en l.s-1	18	25.7	8	13	8.3

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 6 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Dispositifs et équipements		Mise en place d'un système de comptage plus précis en cours de réflexion.
Entretien et modernisation	Travaux laborieux. De nombreux adhérents âgés. Aménagement réalisé petit à petit pour faciliter les travaux d'entretien.	
Usages	Grand intérêt patrimonial (dernier canal du village) que l'ASL a du mal à faire reconnaître auprès des institutions ainsi que le rôle du canal vis-à-vis de la biodiversité.	
Besoins en eau	ASL souvent démunis si un adhérent ne respecte par le règlement, bien que la plupart du temps les conflits sont gérés à l'amiable, l'ASL dispose de peu de moyens de pression.	
Autres		Été 2022 : relation compliquée avec la Police de l'eau : contrôle inopiné en présence des journalises, accusation injustifiées, menaces de couper le canal... Une médiation est attendue. ASL concernée et responsable vis-à-vis du partage de l'eau.

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASL et des ouvrages

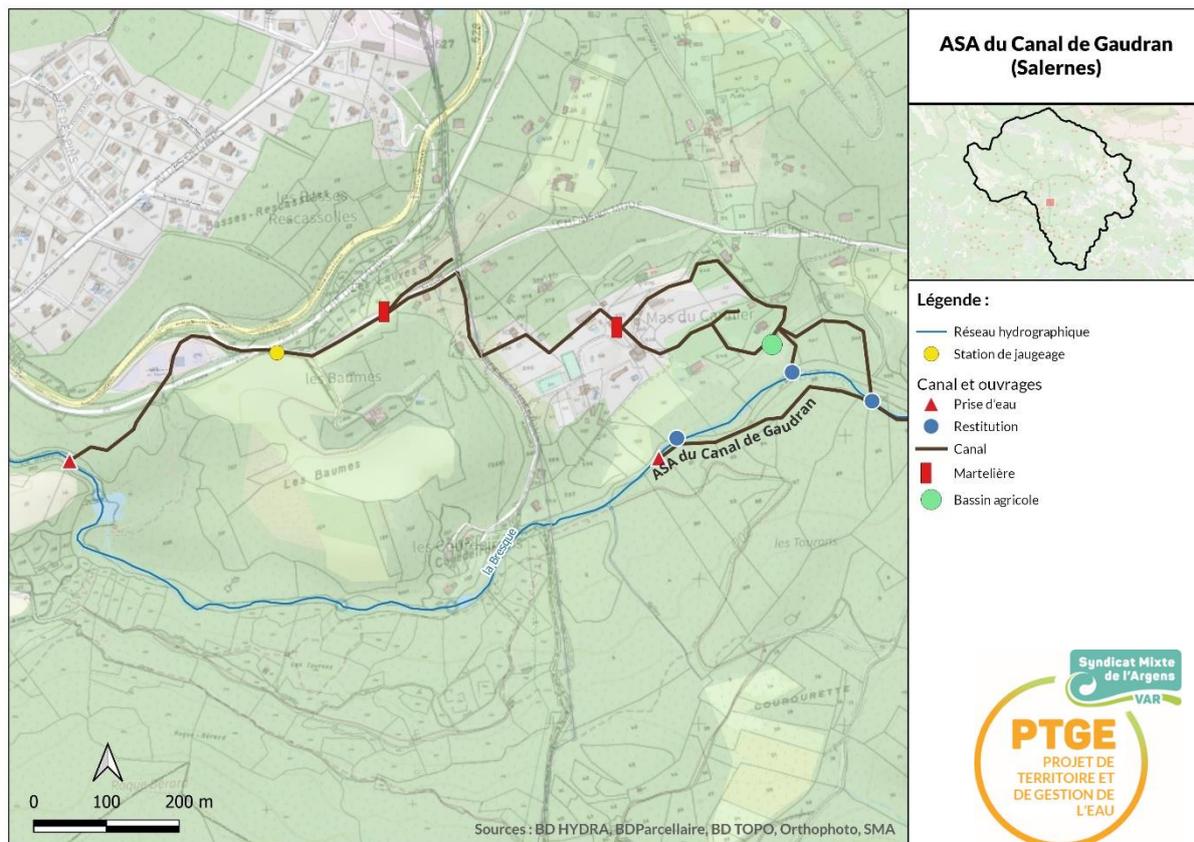


Figure 2 : Carte de l'ASL

ASA du Canal de Gaudran

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 7 : Fiche de présentation de l'ASA du canal de Gaudran

Nom	ASA Canal de Gaudran
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	ACHENZA Gérard
Autorisation administrative	Création ASA 15/10/1958 - acte notarié
Droit d'eau	
Nombre d'adhérents	94
Païement de la Redevance Agence de l'eau	

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

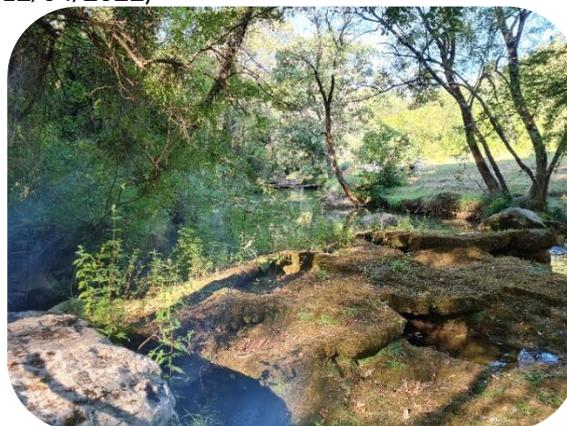
Le seuil naturel alimentant la prise d'eau, située en rive droite de la Bresque, se compose de gros blocs rocheux et argileux (tufs). En 2016, la martelière en place a été identifiée comme vétuste et devait être remplacée d'ici fin 2016 par un système de régulation manuelle de la vanne. En 2022, la martelière est toujours vétuste.



Prise d'eau du Canal de Gaudran
(Source : SMA 12/04/2022)



Prise d'eau du canal de Gaudran



Seuil naturel au droit de la prise d'eau du canal

(Source : SMA 07/072022)

Tableau 8 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal de Gaudran	
Lieu-dit	Mas du Cannier	
Commune	Salernes	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Bresque	
Localisation	Rive droite	
Coordonnées Lambert 93	X :	958 337
	Y :	6 279 251
Seuil ou retenu de prise	Seuil naturel	
Propriétaire de la prise d'eau		
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun	
Ouvrage de régulation	Martelière	
Période d'ouverture	Mars à Octobre	
Personnes en charge de la manipulation	Membres du bureau	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Non	
Système de maintien du débit réservé	Non	

1.2.2 Le réseau

Tableau 9 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal de Gaudran
Classification	Mixte majoritairement, canal à ciel ouvert
Longueur (m)	7 000
Etat général du canal	2016 : des pertes sont constatées en aval du point de mesure (situé à environ 200 m de la prise d'eau) : fuites d'un point de rejet situé à 50 mètres en contre bas, raccords buses pvc 2023 : fuites, effondrements et érosion des berges, sensibilité aux crues
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	6
Nom des lieux de restitution	La Bresque Vallon de Gaudran



Canal en terre en aval de la prise d'eau (Source : SMA 12/04/2022)

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 10 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal de Gaudran
Usages	Agricole (20%) Agrément (jardin)
Surfaces irrigables (ha)	
Surfaces irriguées (ha)	40
Type de cultures irriguées	Maraichage / Prairie
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Oui (droit d'arrosage compté en minutes / semaine)

1.4 Mesures de débits

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures de débits réalisées de 2016 à 2021 dans la Bresque en amont et en aval de la prise d'eau et dans le canal, au niveau de la prise d'eau.

Les débits prélevés mesurés varient entre 9 et 50 l.s⁻¹ avec une moyenne de 22,7l.s⁻¹ sur la chronique de données, soit environ 20 % du débit de la Bresque en amont.

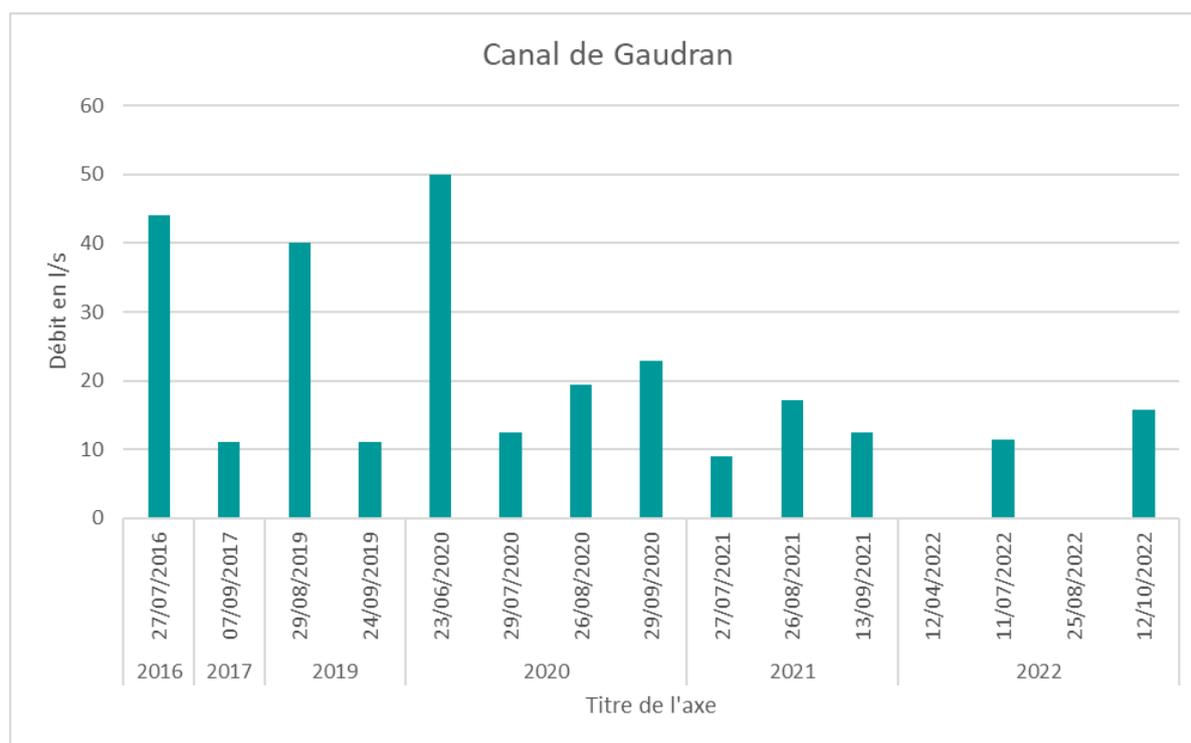


Figure 3 : Débits mesurés à l'entrée du canal de Gaudran (mesure prise d'eau)

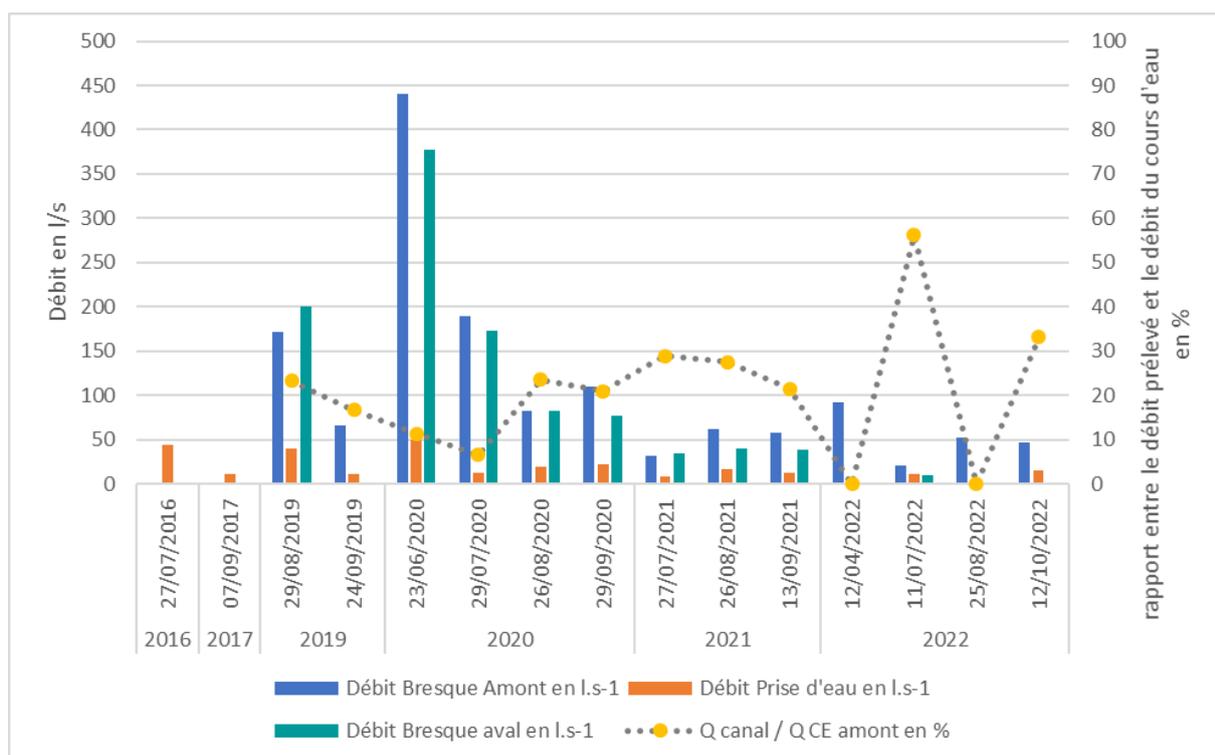


Figure 4 : Débits mesurés depuis 2016

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 11 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Entretien et modernisation	-	Besoin de financements pour remettre le canal en état. Besoin d'accompagnement pour le montage de dossier de subvention.
Besoins en eau	-	Demande d'informations sur les démarches de régularisation de droit d'eau existant.
Autres	Fermeture du canal par les services de l'état en 2022	
		Surveillance et entretien des Tufs.

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

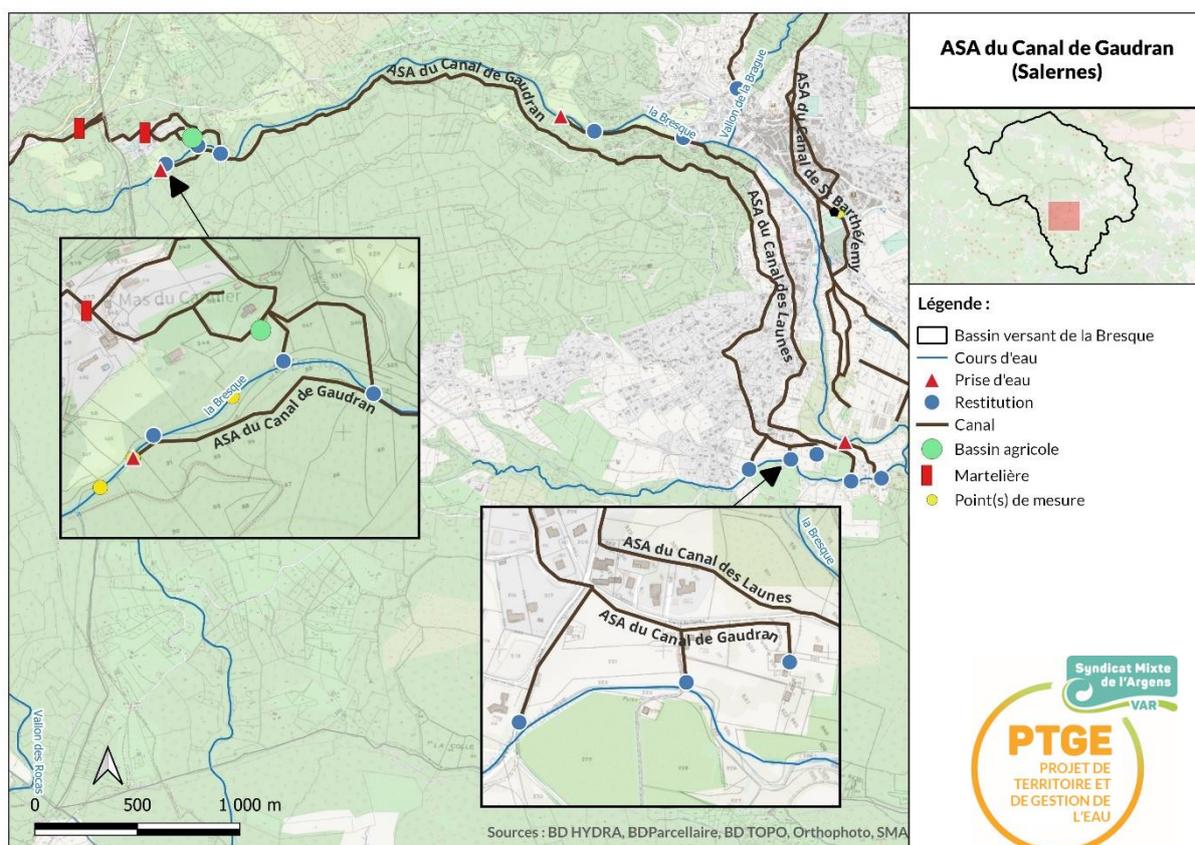


Figure 5 : Carte de localisation de l'ASA

ASA du Canal des Launes

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 12 : Fiche de présentation de l'ASA du canal des Launes

Nom	ASA du canal des Launes
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	BERENGUIER Paul
Vice-Président	M. OLIVIER
Autorisation administrative	
Droit d'eau	BOSC 1845 RD – barrage Règlement Eau 17/04/1780
Nombre d'adhérents	45
Païement de la Redevance Agence de l'eau	Non

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

Tableau 13 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal des Launes
Lieu-dit	Amont de la Muie
Commune	Salernes
Type de ressource	Cours d'eau
Nom de la ressource	Bresque
Localisation	Rive droite
Coordonnées Lambert 93	X : 960 058 Y : 6 279 374
Seuil ou retenu de prise	Seuil aménagé
Propriétaire de la prise d'eau	
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun
Ouvrage de régulation	Martelière
Période d'ouverture	Toute l'année
Personnes en charge de la manipulation	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Oui
Système de maintien du débit réservé	Non



Vue aval de la martelière



Vue amont de la martelière



Prise d'eau du canal des Launes (Source : SMA 12/04/2022)

1.2.2 Le réseau

Tableau 14 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal des Launes
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	3 000
Etat général du canal	Erosion des berges et galerie menacée d'obstruction Contrepente Sensibilités aux crues Quelques lieux de fuites
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	3
Nom des lieux de restitution	La Bresque (x2) Vallon de Gaudran

Une échelle limnimétrique est installée à environ 50 mètres de la prise d'eau après un retour à la rivière (décharge) sur une section bétonnée (non observée en avril 2022). Le 12 avril 2022, la présence d'une martelière avec un retour à la rivière est observée à environ 400 mètres en aval de la prise d'eau.



Martelière à 400 mètres de la prise d'eau
(Source : SMA 12/04/2022)



Retour d'eau au cours d'eau



Canal sur la section aérienne en amont de la Muie
(Source : SMA, avril 2022)

En aval de la Muie, le tronçon est busé.

Une première restitution, équipée d'une vanne et d'un siphon, est observée. Ce retour dans La Bresque est utilisé pour régler le débit du canal et sert également à curer la partie busée.



Canal sur la section busée en aval de la Muie et vanne de restitution
(Source : SMA, octobre 2023)



Traversée de la falaise
(Problématique d'effondrement)

Tronçon en souterrain

(Source : SMA, octobre 2023)

Dans le secteur « Bellande », il existe un projet de jardin partagé. Sur ce tronçon, le canal est identifié comme fuyard.



Canal sur la section aérienne aux Vingalières
(Source : SMA, avril 2022)



Tronçon aérien (Problématique d'entretien : présence de canne)
(Source : SMA, octobre 2023)

Le canal dessert ensuite une usine de céramique (utilisation d'un petit bassin / peu d'activité), puis une entreprise de BTP (Urbavar). Sur ce secteur le canal est retrouvé essentiellement en aérien. Un gîte hôtel est également utilisateur du canal.

Le canal busé traverse la route en direction le chemin des Granges, où une deuxième restitution au cours d'eau est observée.



Restitution au cours d'eau
(Source : SMA, octobre 2023)



Environ 150 mètres en aval, à proximité d'une propriété, une problématique de contre-pente est recensée. Le canal longe ensuite la route « Les Grangues ». Ce tronçon est concerné par une problématique liée au pluvial.

Le canal des Launes alimente ensuite un agriculteur maraîcher avant de restituer au vallon de Gaudran.

Traversée d'une propriété
(Source : SMA, octobre 2023)



Restitution au cours d'eau
(Source : SMA, octobre 2023)

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 15 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal des Launes
Usages	Agricole 2 agriculteurs sur l'aval Agrément (jardin) 60 propriétés traversées avec un arrosage par tuyau / Principalement potager Gîte hôtel (piscine, arrosage) Industriel Usine céramique et usine BTP (via bassins)
Surfaces irrigables (ha)	30
Surfaces irriguées (ha)	30
Type de cultures irriguées	Arboriculture / Fourrage / Maraichage / Prairie
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Non

1.4 Mesures de débits

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures de débits réalisées de 2016 à 2022.

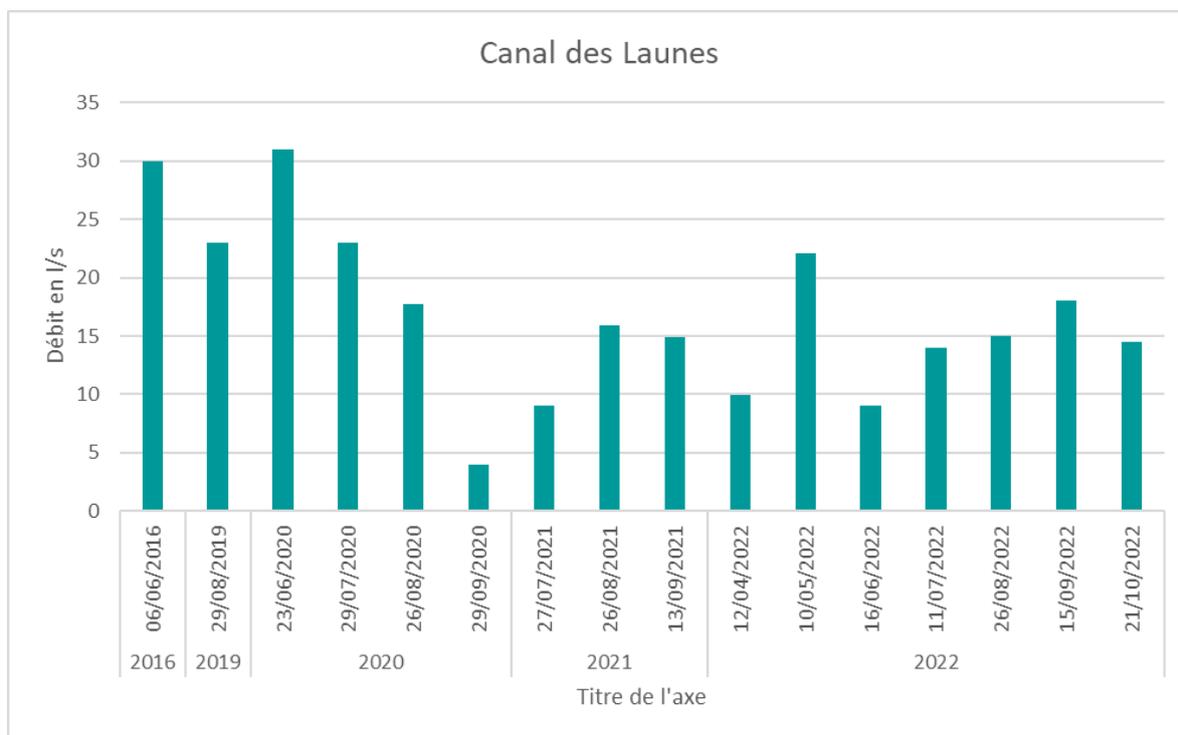


Figure 6 : Débits mesurés à l'entrée du canal des Launes

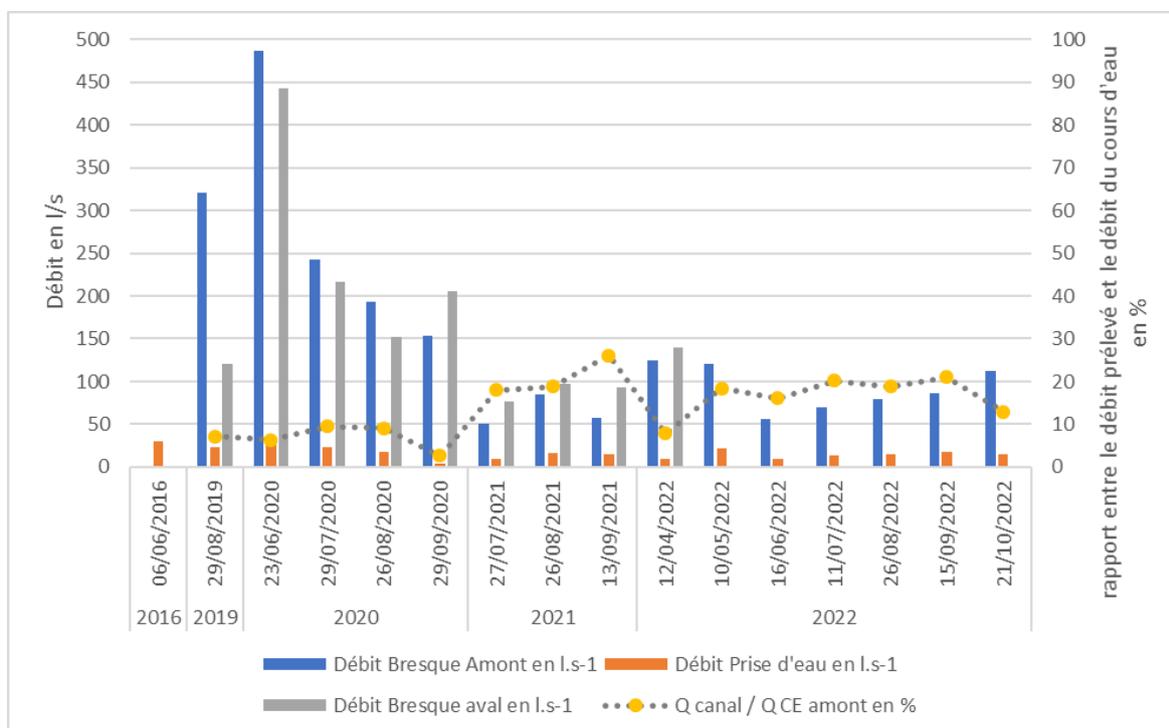


Figure 7 : Débits mesurés depuis 2016

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 16 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Dispositifs et équipements	Aucun dispositif de comptage.	
Entretien et modernisation	Problématique liée à la gestion du pluvial.	Besoin de financements pour une amélioration de certains secteurs. Besoin d'un appui technique pour cibler le type d'entretien par secteur.
Usages		
Besoins en eau		Proposition de stocker l'eau de pluie pour compenser les prélèvements.
Autres		

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

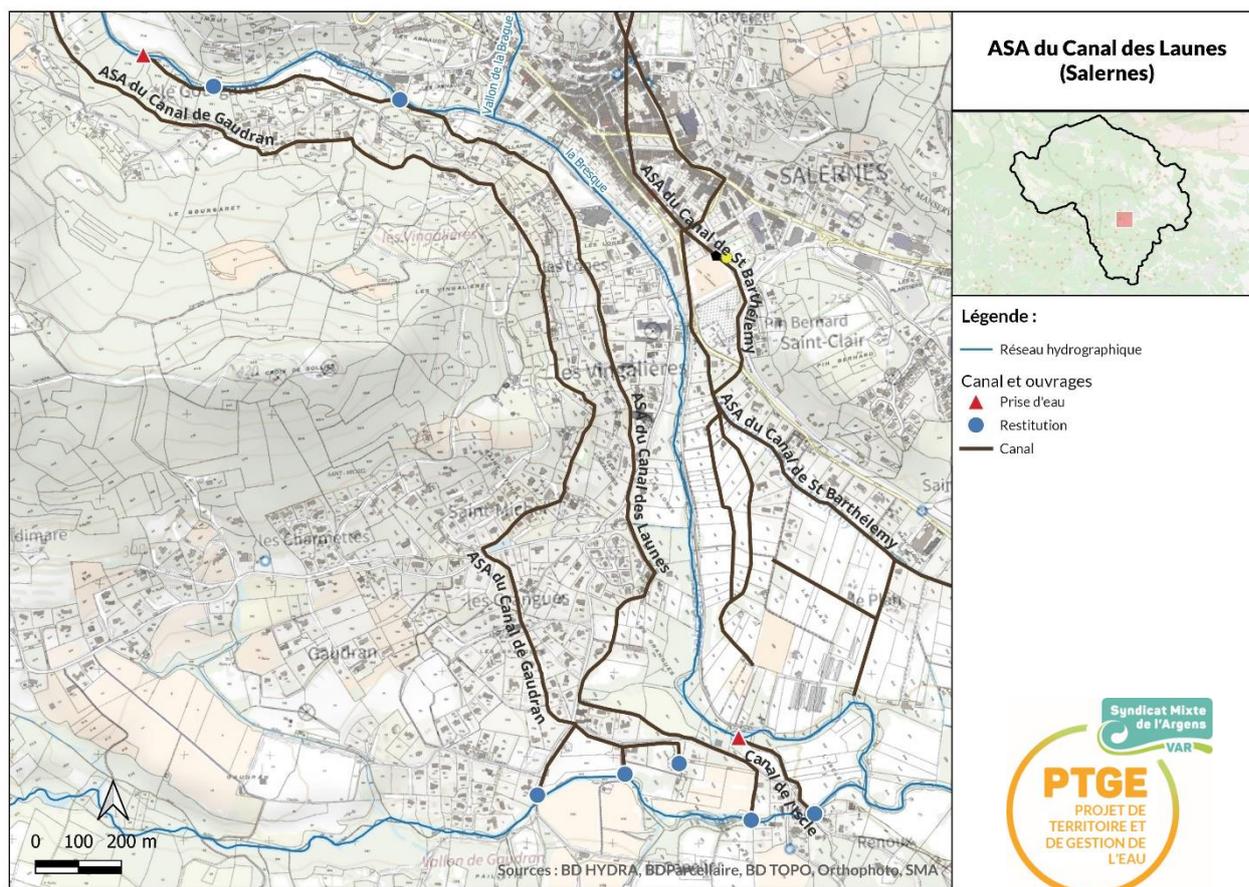


Figure 8 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

ASA du Canal des Ferrages

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 17 : Fiche de présentation de l'ASA du canal des Ferrages

Nom	ASA du canal des Ferrages
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	Christian CANESE
Autorisation administrative	Projet constitution ASA 07/02/1903 Statuts modifiés 19/08/2009 puis 19/01/2016
Droit d'eau	
Nombre adhérents	107 (en cours d'actualisation : environ 140 à confirmer)
Paiement de la Redevance Agence de l'Eau	Oui Déclaration 2021 : 618 000m ³ (Canal) et 30 000m ³ (Irrigation gravitaire)



Extrait de l'état parcellaire (07/02/1903)

1.2 Description des ouvrages et réseaux

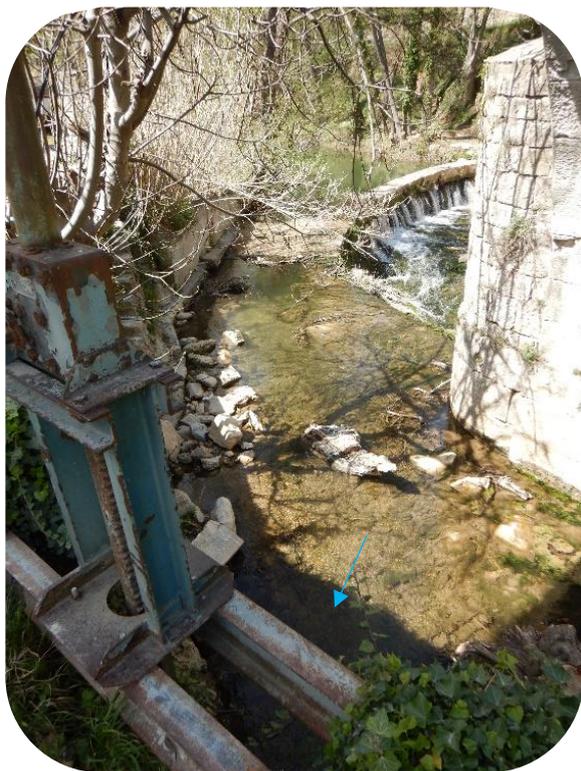
1.2.1 La prise d'eau

La prise d'eau du canal se situe sur la rive droite de la Bresque, à partir du seuil d'Entrecasteaux (sous l'aqueduc). Il s'agit d'un seuil en pierre d'environ 35 ml de long en bon état, incliné vers la rive droite. Ce seuil est en liaison avec un pilier de l'Aqueduc qui le surmonte. Un mur érigé en rive droite et des blocs épars limitent aujourd'hui les conditions d'écoulement dans la partie droite.

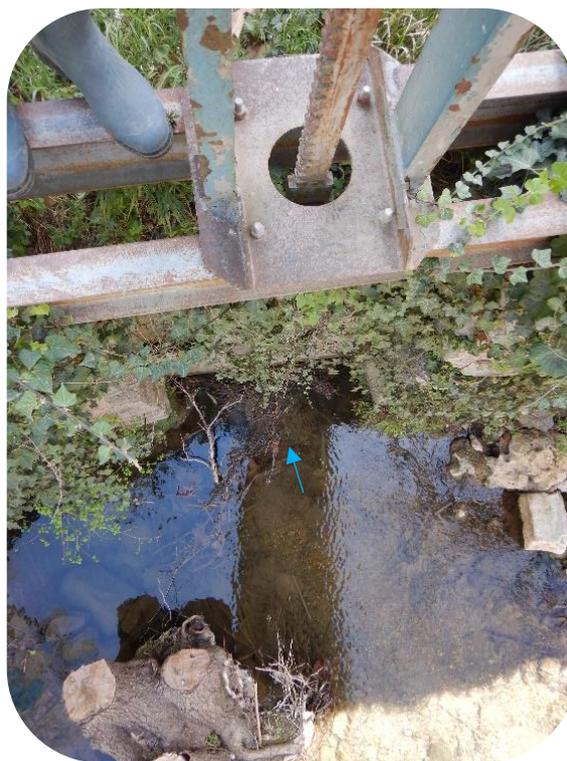
L'ouvrage dispose d'une première martelière au niveau de l'entrée du canal et d'une seconde à environ 180 mètres après la prise de l'ancien moulin.

Tableau 18 : descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal des Ferrages	
Lieu-dit	Aqueduc d'Entrecasteaux (centre village)	
Commune	Entrecasteaux	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Bresque	
Localisation	Rive droite	
Coordonnées Lambert 93	X:	962 067
	Y:	6 273 978
Seuil ou retenu de prise	Barrage	
Propriétaire de la prise d'eau	Commune	
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun	
Ouvrage de régulation	Martelière	
Période d'ouverture	Toute l'année	
Personnes en charge de la manipulation		
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Martelière	
Système de maintien du débit réservé	Barrage	



Vue aval de la martelière



Vue amont de la martelière

La prise d'eau est gérée par la commune.



Seuil au niveau de la prise d'eau du canal des Ferrages
(Source : SMA 12/04/2022)

1.2.2 Le réseau

Son tracé majoritairement souterrain suit dans un premier temps la rue de l'Ubac qui longe la Bresque en direction de l'Est sur environ 125 m. Ensuite, le canal tourne vers la droite en direction du Sud pour longer rue du Collet sur environ 35 m puis tourne à nouveau vers la gauche, contourne la parcelle 72 pour ensuite apparaître à l'air libre en face d'un ancien moulin et en contrebas du château (apports éventuels des excédents du canal du château via un passage voûté sur la droite). Il est alors apparent sur 10 m environ avant un nouveau passage recouvert sur un parking, dont le départ est protégé par une grille. Il réapparaît à nouveau en face du moulin (largeur de 1,1 m pour une profondeur actuelle de 0,5 m mais avec un fond probablement sédimenté). Sa longueur totale depuis la prise d'eau est de 240 m.

Le départ vers le moulin se fait via un déversoir de 4 m de long avec une grille inclinée à l'arrière. Au niveau de l'ancien moulin, les eaux du canal des Ferrages sont dérivées vers la turbine avec un retour à la rivière. Le canal de fuite d'environ 55 m de long, aujourd'hui à l'abandon, partiellement colmaté et envahi par la végétation, ramène les eaux vers la Bresque.

Tableau 19 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal des Ferrages
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	3 650
Etat général du canal	
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	3
Nom des lieux de restitution	La Bresque - Aqueduc d'Entrecasteaux Vallon des Graminières - Les Ferrages La Bresque - Les Ferrages



Canal dans Entrecasteaux



Retour d'eau dans la Bresque dans Entrecasteaux

(Source : SMA, avril 2022)



Ouvrage de régulation et pompage dans le canal dans Entrecasteaux

A ce niveau, l'ouvrage de régulation est géré par l'ASA. Le réseau est constitué d'une branche principale.

1.3 Usages et gestion de l'eau

En 1660, après autorisation du comte de Grignan, le canal Notre-Dame a été construit afin d'irriguer les terres des quartiers Ferrages et de Notre-Dame. Le barrage seuil dirigeait une partie d'eau de la Bresque vers la galerie souterraine du canal. La force hydraulique faisait fonctionner quatre moulins à huile et le moulin à farine communal situés le long de l'actuelle rue de Lubac, ainsi que deux moulins à huile dans le quartier de la Rougère.

En 1900, ce même canal fournira l'électricité au village (un premier de la région) grâce à une turbine installée dans l'ancien moulin à farine (source : extrait du panneau d'information de la commune d'Entrecasteaux). Aujourd'hui, le moulin et les turbines sont à l'arrêt depuis plusieurs années.

Un projet de microcentrale et remise en état du site est à l'étude par la commune d'Entrecasteaux.

Tableau 20 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal des Ferrages
Usages	Agricole (maraîchage, vigne...) Agrément (jardin) Jardins communaux
Surfaces irrigables (ha)	33
Surfaces irriguées (ha)	5
Type de cultures irriguées	
Existence d'un règlement d'arrosage	
Organisation de tours d'eau	

1.4 Mesures de débits

Trois stations de mesures ont été suivies depuis 2016 ;

- Station sur la Bresque en amont de la prise d'eau,
- Station dans le canal des Ferrages, à environ 230 mètres de la prise d'eau,
- Station sur la Bresque en aval de la prise d'eau.

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures de débits réalisées de 2016 à 2022. En 2022, la station aval du retour d'eau a été déplacée au niveau du pont.

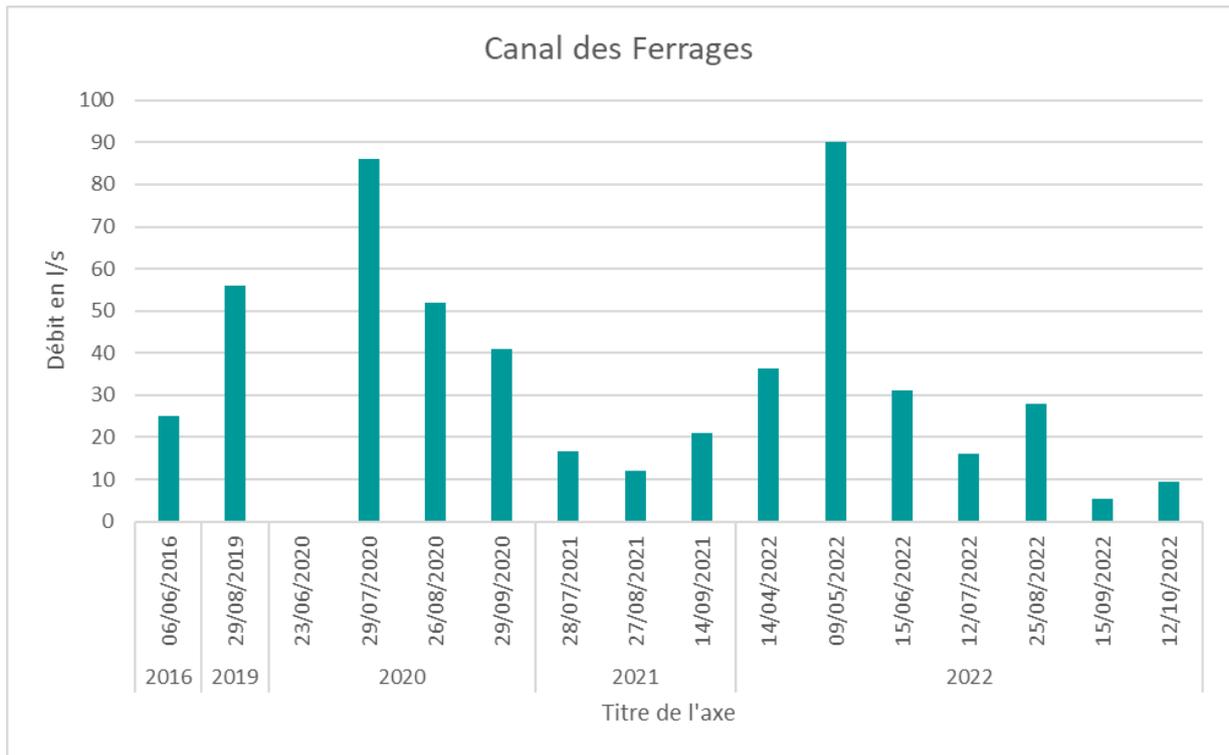


Figure 9 : Débits mesurés à l'entrée du canal

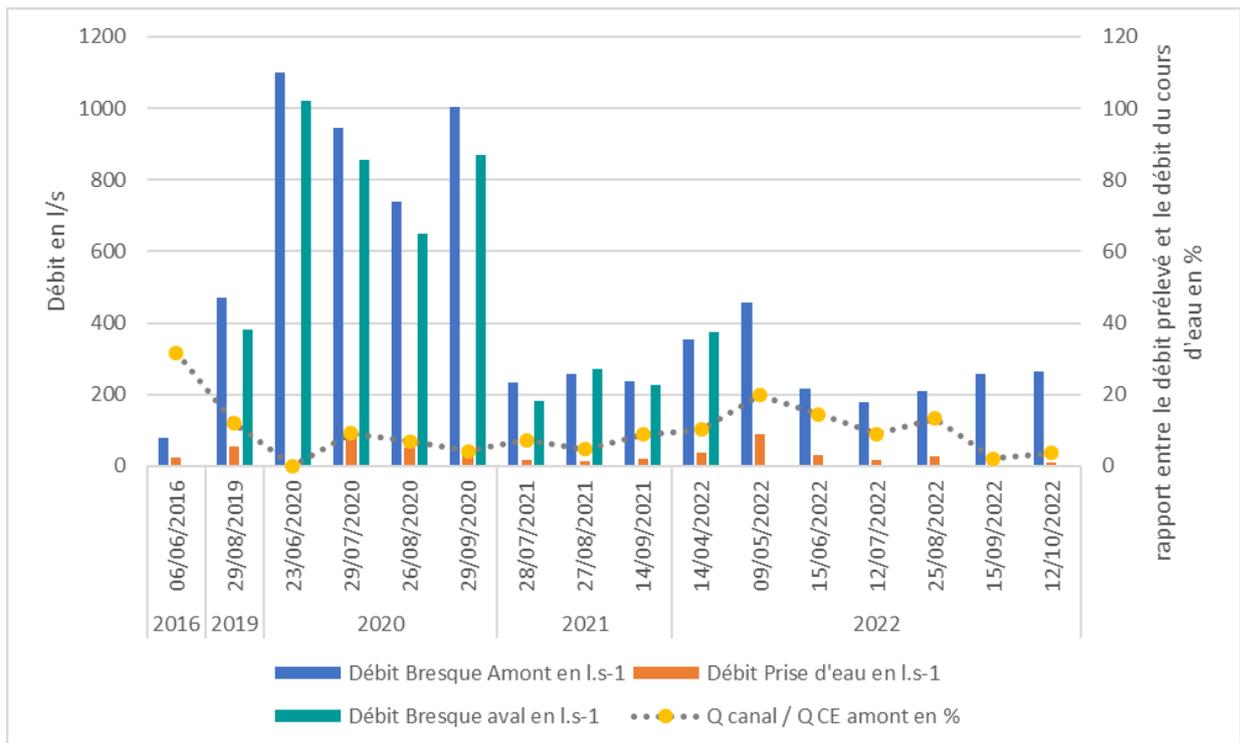


Figure 10 : Débits mesurés entre 2016 et 2022

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 21 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Dispositifs et équipements	Aucun dispositif de comptage.	Nécessité de connaître également le volume restitué.
Entretien et modernisation		Travaux de mise sous pression à étudier.
Usages		
Besoins en eau		
Autres		

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

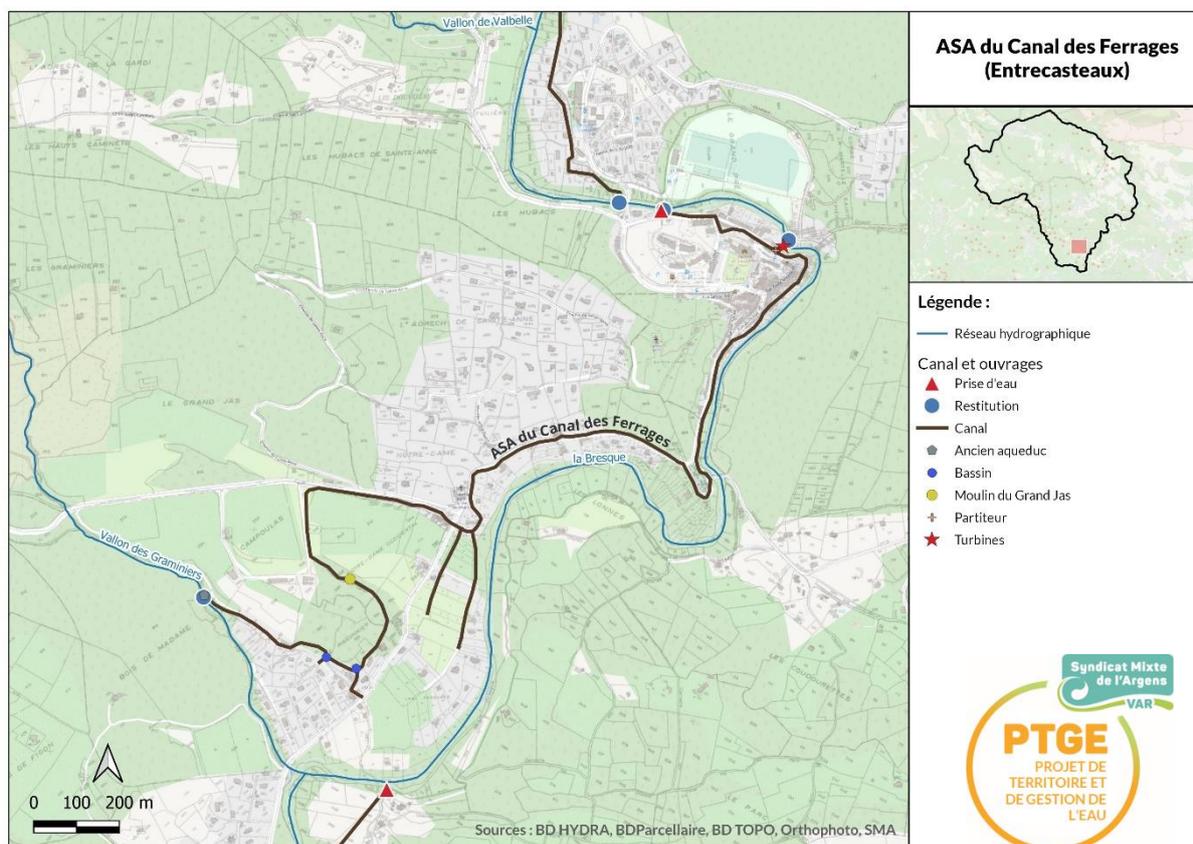


Figure 11 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

ASA du Canal de Pardigon

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 22 : Fiche de présentation de l'ASA de Pardigon

Nom	ASA du Canal de PARDIGON
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	CHATELLIER Jean-Marie
Autorisation administrative	Création du gestionnaire 17/03/1908 Modification des statuts 18/06/2010 Surface statutaire 44ha
Droit d'eau	Acte notarié - 60 l/s
Nombre d'adhérents	44
Paiement de la Redevance Agence de l'Eau	Oui Déclaration 2021 : 662 704m ³ (Canal) et 7 000m ³ (Autre usage éco.)

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

La prise par dérivation de la Bresque est située en rive gauche du cours d'eau. La prise est équipée d'une martelière permettant de réguler le débit et d'une grille de protection. A partir de cet ouvrage, le canal part ensuite immédiatement en souterrain sur un tronçon de 200 mètres environ.

Tableau 23 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal de Pardigon	
Lieu-dit	Lones	
Commune	Entrecasteaux	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Bresque	
Localisation	Rive gauche	
Coordonnées Lambert 93	X :	961 400
	Y :	6 272 624
Seuil ou retenu de prise	Aucun	
Propriétaire de la prise d'eau		
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Présence d'une échelle limnimétrique Echelle posée : mesure ponctuelle réalisée (pas de sonde).	
Ouvrage de régulation	Martelière	
Période d'ouverture	Toute l'année pour préserver la biodiversité interne, (chiroptères)	
Personnes en charge de la manipulation	Président – Membre du Bureau	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Martelière	
Système de maintien du débit réservé	Une vanne de décharge avec martelière de régulation est située 100m après la prise d'eau.	



Prise d'eau

La prise est équipée d'une martelière permettant de réguler le débit et d'une grille de protection. Une échelle limnimétrique a été mise en place, lors des travaux de réparation réalisés entre 2010 et 2011, à proximité de la propriété de M. Giraud, au lieu-dit Marouine, sur une section d'un ancien lavoir.

1.2.2 Le réseau

Le canal est souterrain sur ces premiers 200 mètres, juste après la prise d'eau.

Tableau 24 : descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal de Pardigon
Classification	Mixte (Souterrain sur 80% de la longueur)
Longueur (m)	7 500
Etat général du canal	Remise en état à l'identique d'une partie du canal principal dégradé suite aux épisodes de crue exceptionnelle de la Bresque de janvier 2014 (du 18 au 20/01). Découvert le long de la Bresque à mettre en enterré et léger déplacement à faire en urgence Réparation fuites sur aqueducs.
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	4
Nom des lieux de restitution	La Bresque - Marouine La Bresque - Lones L'Argens - La Cascade de Pardigon L'Argens - Plan de Pardigon

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 25 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal de Pardigon
Usages	Eau potable Agrément (jardin) – 5 ou 6 jardins privés Pluvial Agricole – avicole suivant année Abreuvement – chevaux – âne - poney
Surfaces irrigables (ha)	96 (ou 43ha à confirmer)
Surfaces irriguées (ha)	1
Type de cultures irriguées	Viticulture / Maraichage
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Oui

1.4 Mesures de débits

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures de débits réalisées de 2016 à 2022.

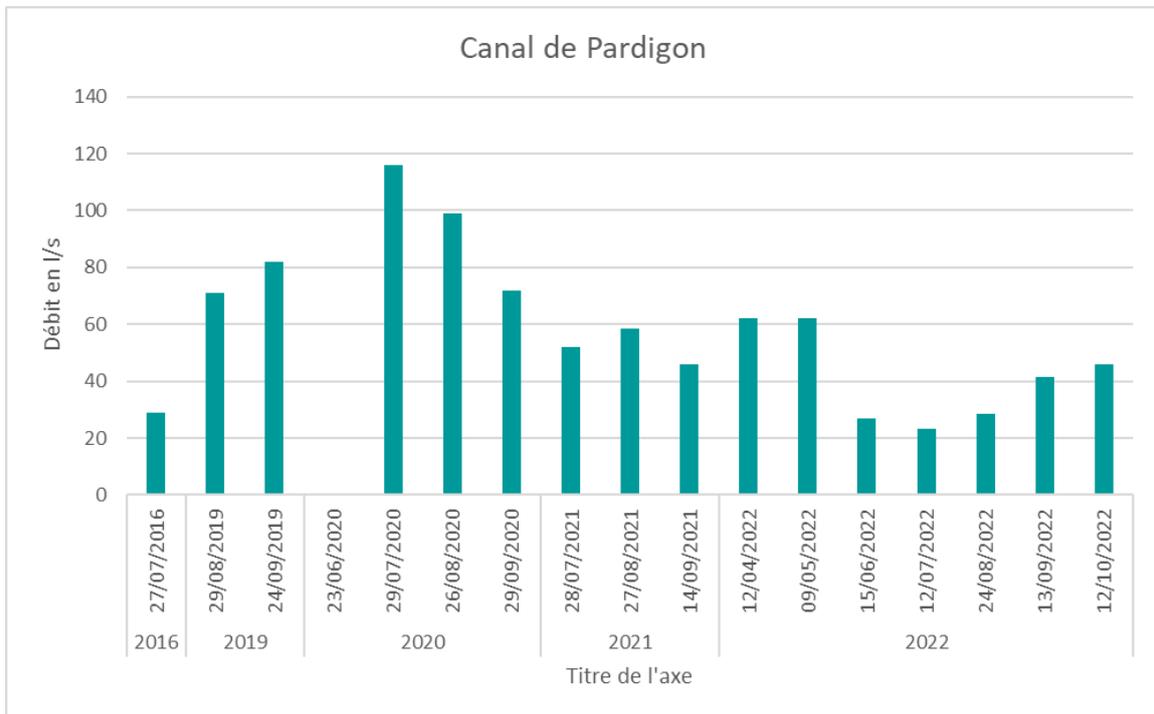


Figure 12 : Débits mesurés à l'entrée du canal

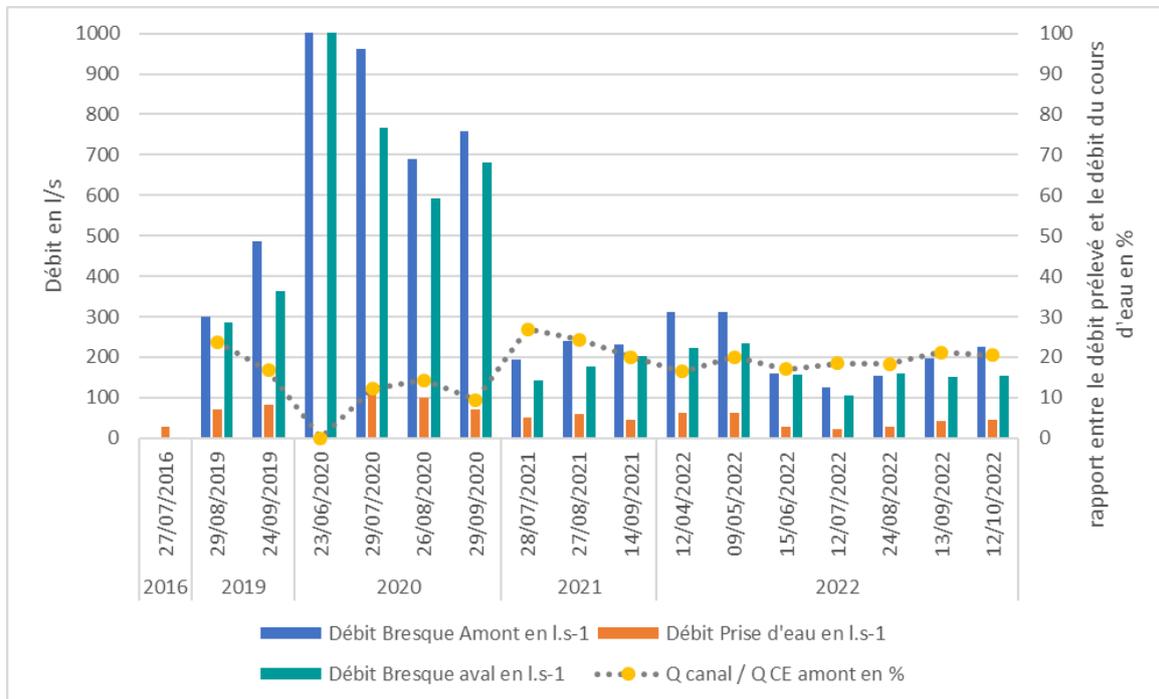


Figure 13 : Débits mesurés entre 2016 et 2022

1.5 Perspectives et projet d'évolution

En lien avec la problématique Natura 2000, le Canal de Pardigon participe à la préservation de la biodiversité. Le canal sert en effet d'habitats à des chauve-souris et figure ainsi dans l'inventaire des sites à protéger en France métropolitaine. Une grande partie de l'ouvrage se développe à flanc de colline, le canal y est simplement protégé par une voûte en pierre. Les voûtes en pierre comportant de nombreux disjointements, ainsi que le taux élevé d'humidité rendent la majeure partie de l'ouvrage intéressante pour les chiroptères. Des travaux de confortement du canal ont eu lieu en 2016 pour réduire les fuites, ce qui a également contribué à préserver l'habitat des chauve-souris (évite l'assèchement prolongé du canal). L'ASA a pu remettre en eau le canal mais d'autres travaux d'amélioration sont nécessaires sur certains tronçons et ouvrages du réseau (aqueduc, etc.).

Tableau 26 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Dispositifs et équipements		
Usages		Valorisation patrimoniale des aqueducs et puits.
Besoins en eau		Création d'un règlement d'eau Projet d'installation d'un Maraicher en fin de canal.
Entretien et modernisation	Fuites importantes en souterrain impossibles à détecter. Mouvement de terrains mettant en péril.	Manque de budget pour effectuer travaux de mise en sécurité proche de la rive de la Bresque.
Autres		Accompagnement juridique et réglementaire pour la gestion de l'ASA.

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

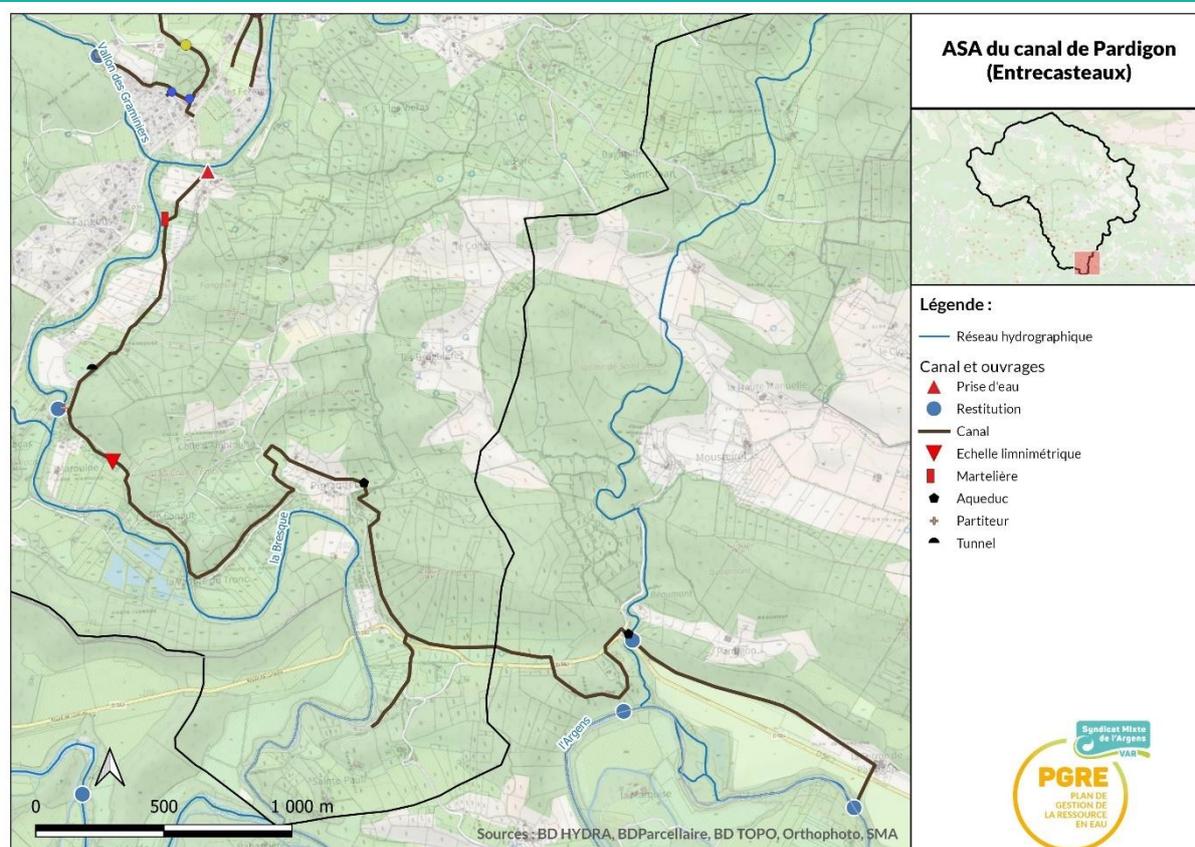


Figure 14 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

Chapitre 2 : Sous-bassin Vallon de la Braque et affluents

Ce présent chapitre détaille les structures gestionnaires suivantes. Les canaux correspondants prélèvent dans le bassin de la Braque et de ses affluents :

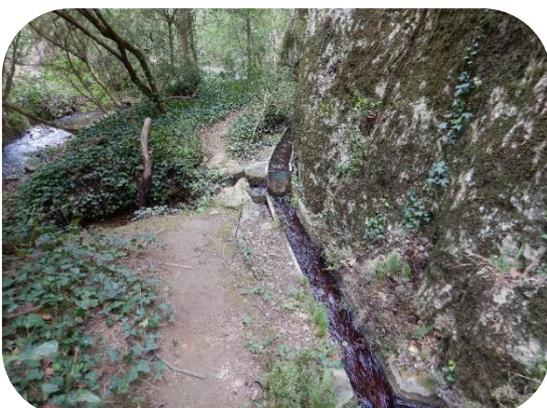
- **ASA des Eaux de Cresson, du Sault et de la ville d'Aups (Aups) ;**
- **ASA des Vaux, Haut et Bas Parouvier (Salernes) ;**
- **ASA du Canal de Saint Barthélémy (Salernes).**

En complément, un autre canal non structuré à ce jour et en fonctionnement, a également pu être recensé :

- **Canal ENS Saint Barthélémy ou Base Nature (Salernes).**
 - La prise d'eau est située en rive gauche du Vallon de la Brague au niveau du site de Saint Barthélémy (Espace Naturel Sensible). Le seuil est bétonné et l'eau est dérivée dans une conduite d'eau d'environ 30 cm de diamètre (Source : observation SMA du 12/04/22). L'ouvrage de régulation de la prise d'eau, de type martelière, se situe à environ 30 mètres en aval du seuil.
 - Une campagne de mesure a été réalisée en avril 2022, les stations de mesures étaient : sur le vallon de la Brague en amont de la prise d'eau (débit de 135/s), une station dans le canal en en amont de la martelière au droit de la prise d'eau (débit de 25l/s), et une station dans le canal en aval du retour d'eau (débit de 7,7/s).



Seuil et prise d'eau sur le vallon de la Brague (Source : SMA, 12/04/2022)



Canal sur les 50 premiers mètres en aval du seuil



Canal en terre au niveau du site de Saint Barthélémy

Aucune information n'a été donné sur le canal suivant.

- **Canal ASS1901 (Aups).** Ce canal serait géré par l'Association des usagers de la canalisation d'eau de Vallauri (Loi 1901) et serait alimentée par une source.

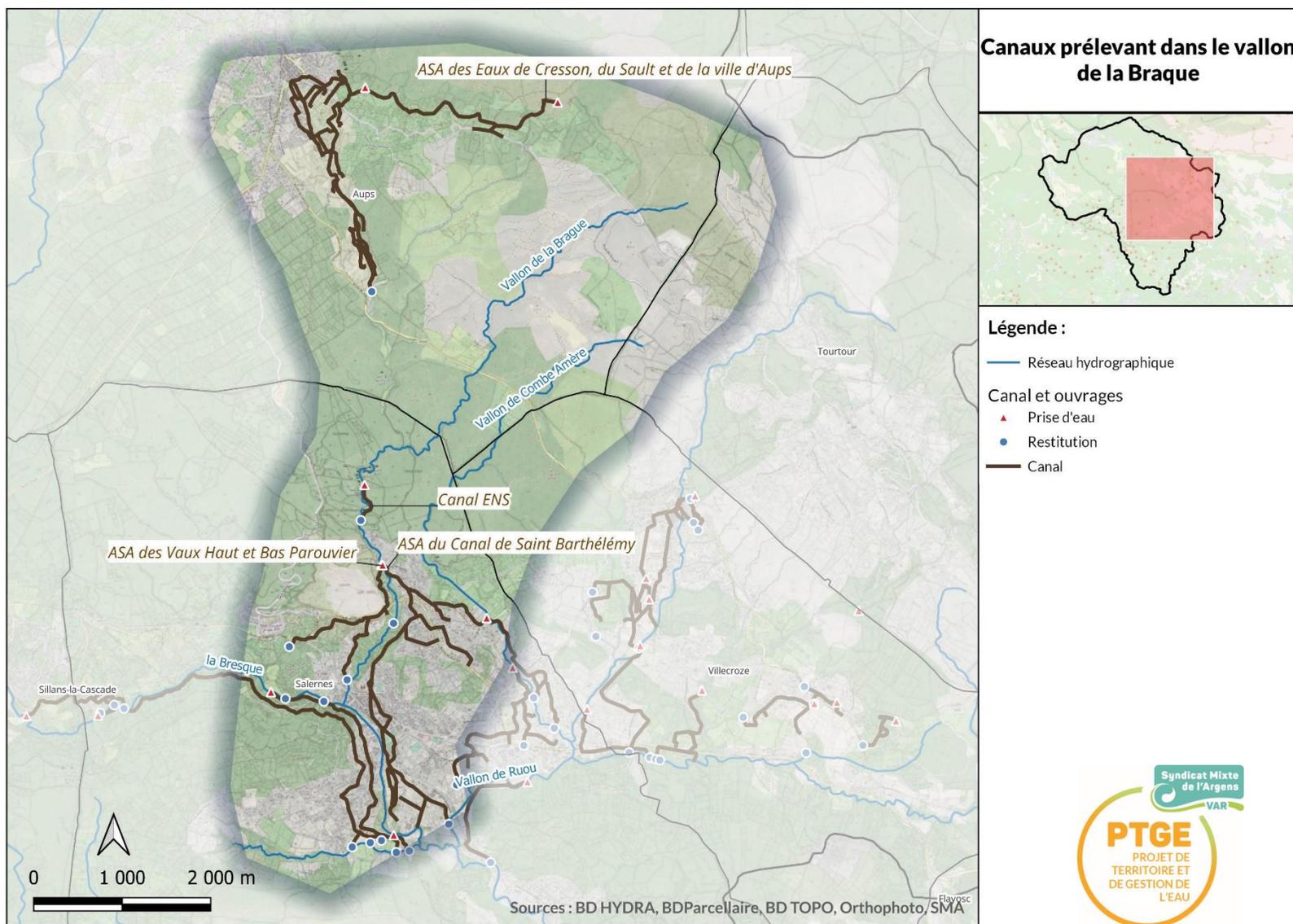


Figure 15 : Carte de localisation des canaux prélevant dans le bassin de la Braque

ASA des Eaux de Cresson, du Sault et de la ville d'Aups

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 27 : Fiche de présentation de l'ASA

Nom	ASA des Eaux de Cresson, du Sault et de la ville d'Aups
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	DELIGNY Christophe
Vice-Président	GERVASONI Jacques
Secrétaire	VINCENTELLI Patrick
Autorisation administrative	Création du gestionnaire 01/11/1944 Modification des statuts 12/08/2008 Objet statutaire : irrigation et moulin
Droit d'eau	Droit ancien avant 1882
Nombre d'adhérents	96
Paiement de la Redevance Agence de l'Eau	Oui Déclaration 2021 : 461 560m ³ (Canal) et 5 000m ³ (Irrigation gravitaire)

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

Tableau 28 : Descriptif général de la prise d'eau

Code SANDRE de la prise d'eau : OPR0000600722 / Code SANDRE du point de prélèvement : PTP000000000780019

Nom de la prise	Canaux de Cresson, du Sault et de la ville
Lieu-dit	Château de Cresson / Escarrans
Commune	Aups
Type de ressource	Source
Nom de la ressource	Source de Cresson (ne coule plus) Source de Sault (emprise communale) Résurgences captées par le canal de Sault dans le prolongement du canal de Cresson, alimenté lui-même par la source de Cresson
Localisation	Sans objet
Coordonnées Lambert93	X: 961 300 / 961 303 Y: 6 285 997 / 6 280 810
Seuil ou retenu de prise	Aucun
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun
Ouvrage de régulation	Aucun
Période d'ouverture	Toute l'année
Personnes en charge de la manipulation	Aucune
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Aucun
Système de maintien du débit réservé	Aucun

1.2.2 Le réseau

Tableau 29 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canaux de Cresson, du Sault et de la ville
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	7 500 de Cresson jusqu'au pont de piston
Etat général du canal	Canal redimensionné pour pouvoir gérer les épisodes de crue Destruction par les sangliers Existence de martelières à chaque départ de canal secondaire
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	1
Nom des lieux de restitution	Saint Barthélémy – La Braque



Canal de Cresson – secteur chemin du Bresc (Source : SMA, Août 2022)



Canal de Cresson – secteur montée des moulins (Source : SMA, Août 2022)



Canal du Sault – secteur chemin des Prés / des Tuilières (Source : SMA, Août 2022)



Restitution du canal dans un ruisseau (Source : SMA, Août 2022)

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 30 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canaux de Cresson, du Sault et de la ville
Usages	Usages anciens du canal liés aux moulins (hiver : moulin / été : irrigation des jardins). Valeur patrimoniale importante. Agricole / Quelques jardins potagers
Surfaces irrigables (ha)	66
Surfaces irriguées (ha)	1 ou 2
Type de cultures irriguées	1 maraîcher bio
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Oui

1.4 Mesures de débits

Deux mesures ont été réalisées, en 2016, sur le territoire de cette ASA :

- Une au niveau de l'ancien lavoir, au-dessus du Moulin à huile Gervasoni ;



- L'autre proche du 915 chemin des près, l'intérêt de ce point était d'évaluer la totalité des apports captés par le canal (source de Cresson, sault + ville).

Une seule campagne de mesure a été réalisée sur ces stations en 2016. La station située au niveau de l'ancien lavoir, a permis de mesurer le débit propre à la source de Sault, valeur (8 l/s). La source de Cresson était à sec au moment de la mesure. Le débit mesuré au niveau de la station aval était de 23 l.s⁻¹ le 27/07/2016 - débit variable entre 5 et 20 l/s selon la période de l'année à dire d'expert des gestionnaires (source : CR mesure de débit 2016).

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 31 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Usages	Difficultés / conflits liés à deux utilisateurs : manque d'eau pose des problèmes de fissuration de leur maison, besoin d'eau pour l'irrigation d'arbres remarquables.	Gestion de conflit d'usage.
Besoins en eau	Règlement : horaires pas respectés.	Règlement à réactualiser.
Dispositifs et équipements	Aucun système de comptage. Difficultés financières	Proposition de mettre en place un système visuel (échelle limni).
Entretien et modernisation	Travaux à l'aval de la STEP : refaire le canal à l'ancienne (murs en pierre + chaux) via des chantiers participatifs et chantier de travaux. Reprise du linéaire sur 150ml suite aux dégâts fait par les sangliers (aide ASADIZ et commune pour la fourniture).	Besoin de financement pour la mise en place des équipements et la réalisation de travaux.
Autres	Projet de récupérer la gestion du château d'eau, avec utilisation du canal avec un linéaire sous-pression (sans pompe) Perspectives : <ul style="list-style-type: none"> • Remise en activité du moulin bas – production de farine moulue • Réaménagement d'un moulin avec site d'exposition 	

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

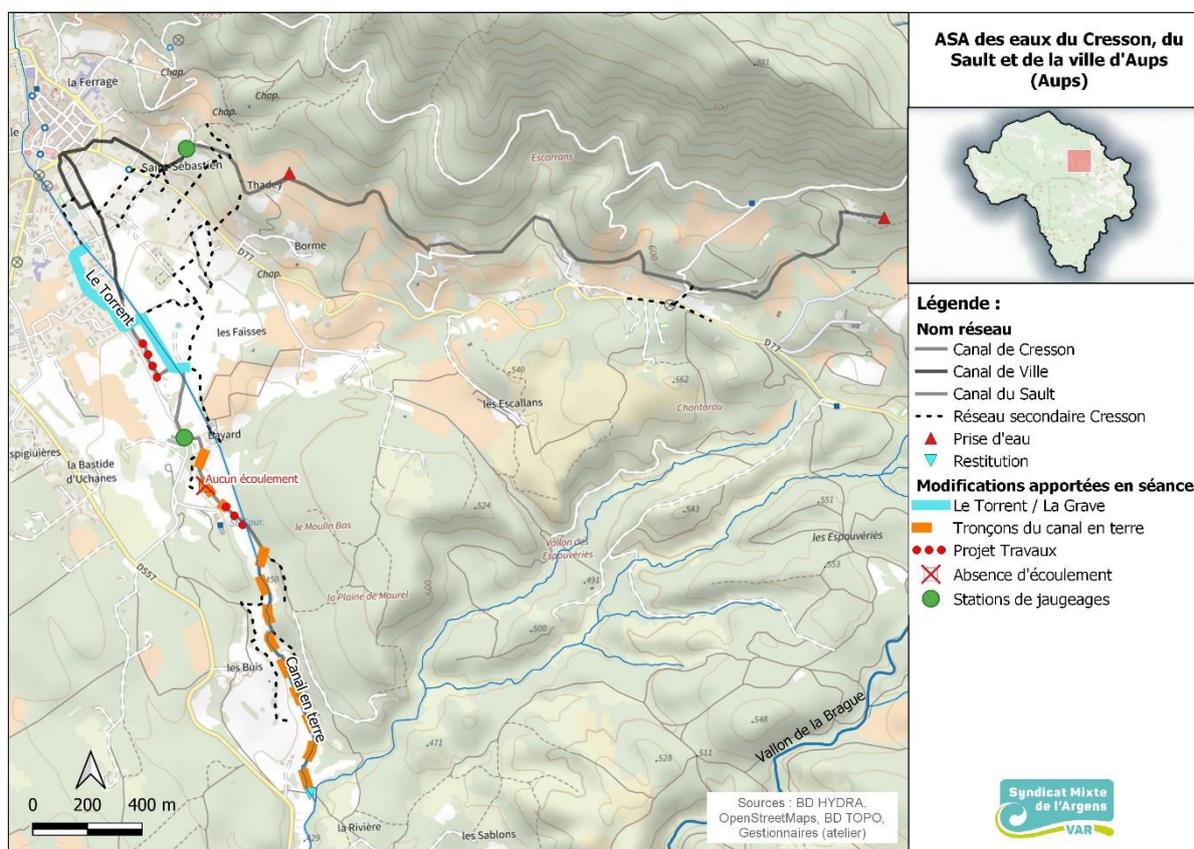


Figure 16 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

ASA des Vaux, Haut et Bas Parouvier

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 32 : Fiche de présentation de l'ASA des Vaux Haut et Bas Parouvier

Nom	ASA des Vaux Haut et Bas Parouvier
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	PERRET Raphaël
Vice-Président	DISSAUX Yann
Secrétaire	VIOHI Amandine
Autorisation administrative	Création du gestionnaire 1758 Modification des statuts 2021
Droit d'eau	Droit ancien BOSC Règlement Eau 30/06/1785 Règlement initial commun à l'ASA du Parouvier et de Saint Barthélémy
Nombre d'adhérents	87
Paiement de la Redevance Agence de l'eau	Oui Déclaration 2021 : 76 768m ³ (Canal) et 20 000m ³ (Irrigation gravitaire)

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

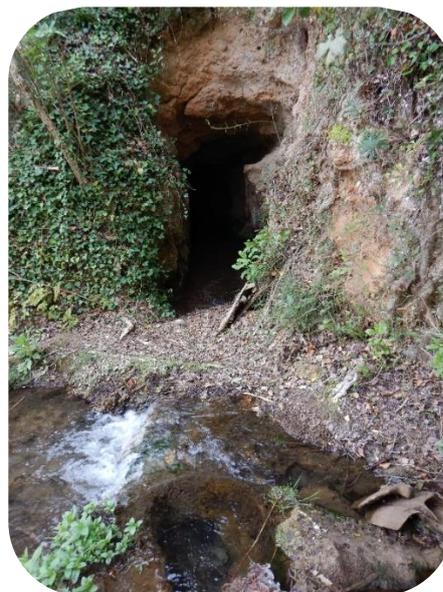
La prise d'eau est située sur le vallon de la Brague, en rive droite. La prise est équipée de deux martelières permettant de réguler manuellement le débit entrant dans le canal. La prise d'eau de l'ASA de Saint-Barthélemy se trouve sur la rive opposée (rive gauche) juste en face de celle du Canal du Parouvier.



Prise d'eau du canal (Source : SMA, 12/04/2022)

Tableau 33 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal des Vaux, Haut et Bas Parouvier	
Lieu-dit	Les Vaux	
Commune	Salernes	
Type de ressource	Cours d'eau Résurgence de 3 sources dans le canal	
Nom de la ressource	Vallon de la Braque	
Localisation	Rive droite	
Coordonnées Lambert 93	X :	961322
	Y :	6280795
Seuil ou retenu de prise	Seuil aménagé	
Propriétaire de la prise d'eau		
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Surveillance horaire	
Ouvrage de régulation	Aucun	
Période d'ouverture	Mars à octobre	
Personnes en charge de la manipulation	M. PERRET et adjoints	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Aucun	
Système de maintien du débit réservé	Surverse manipulable (niveau, plaque)	



Entrée du canal souterrain



Partie souterraine du canal du Vaux Haut et Bas Parouvier au droit de la prise d'eau
(Source : SMA, 12/04/2022)

1.2.2 Le réseau



Réseau du canal – Branche des Vaux (Source : SMA, 12/03/2023)



Réseau du canal – Branche Haut Parouvier (Source : SMA, 12/03/2023)



Réseau du canal – Branche bas Parouvier (Source : SMA, 12/03/2023)

Tableau 34 : descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal des Vaux Haut et bas Parouvier
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	3 400
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	3
Nom des lieux de restitution	La Braque (par le canal des Vaux) La Bresque – aval La Muie (par le canal Haut Parouvier) La Bresque – amont La Muie (par le canal Bas Parouvier)

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 35 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal des Vaux Haut et bas Parouvier
Usages	100% jardins potagers
Surfaces irrigables (ha)	
Surfaces irriguées (ha)	40
Type de cultures irriguées	
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Non

1.4 Mesures de débits

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures de débits réalisées de 2016 à 2022.

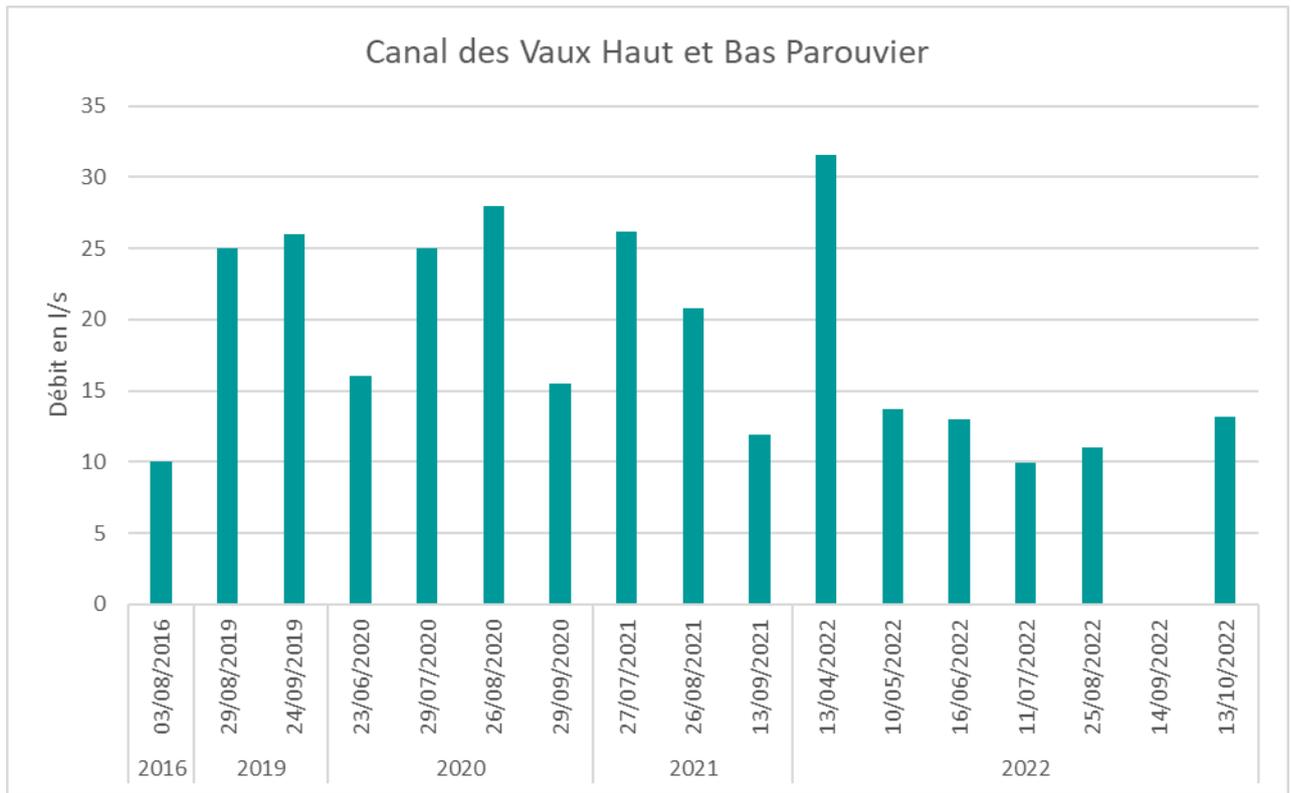


Figure 17 : Débits mesurés à l'entrée du canal

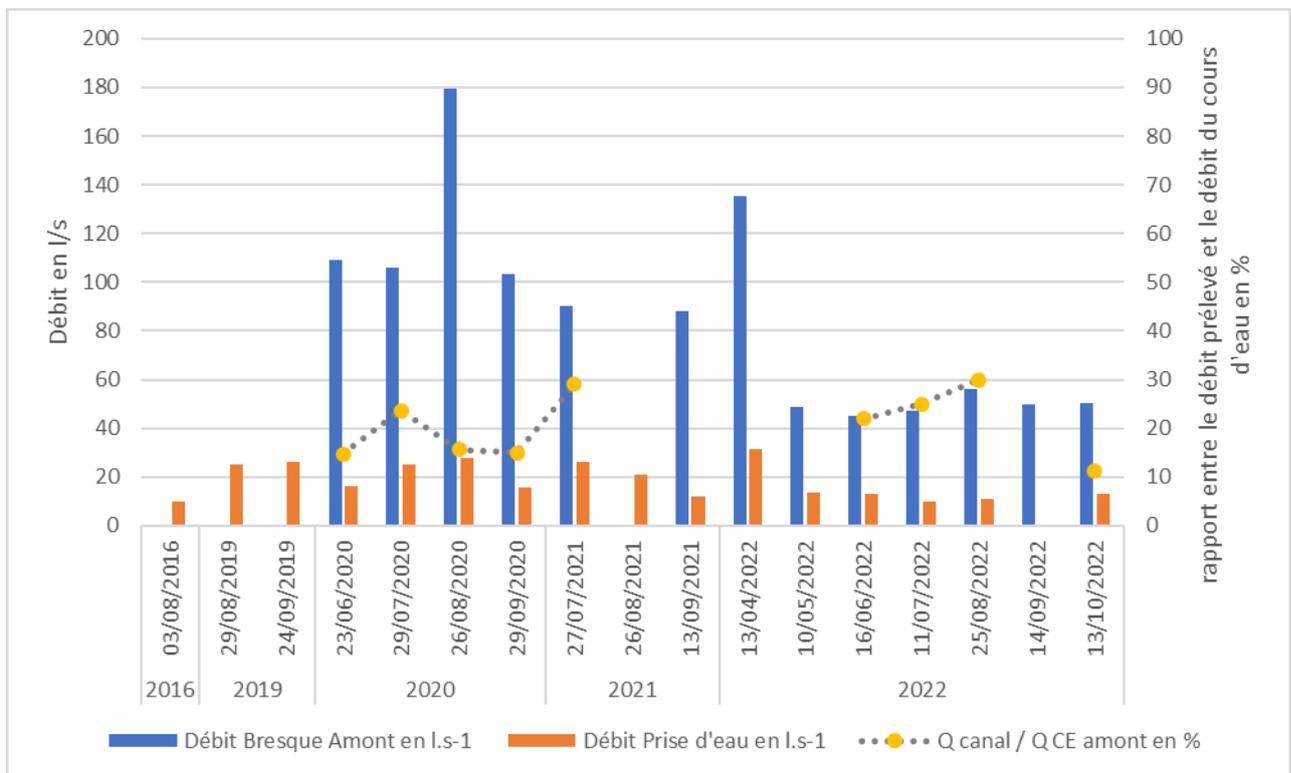


Figure 18 : Débits mesurés entre 2016 et 2022

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 36 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Entretien et modernisation	Nombreuses réunions et opérations de nettoyage. Travaux récurrents.	Rien à signaler.
Autres	Problématique de la gestion des déchets apportés par le pluvial – retour de pluvial dans le canal le long de la route.	

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

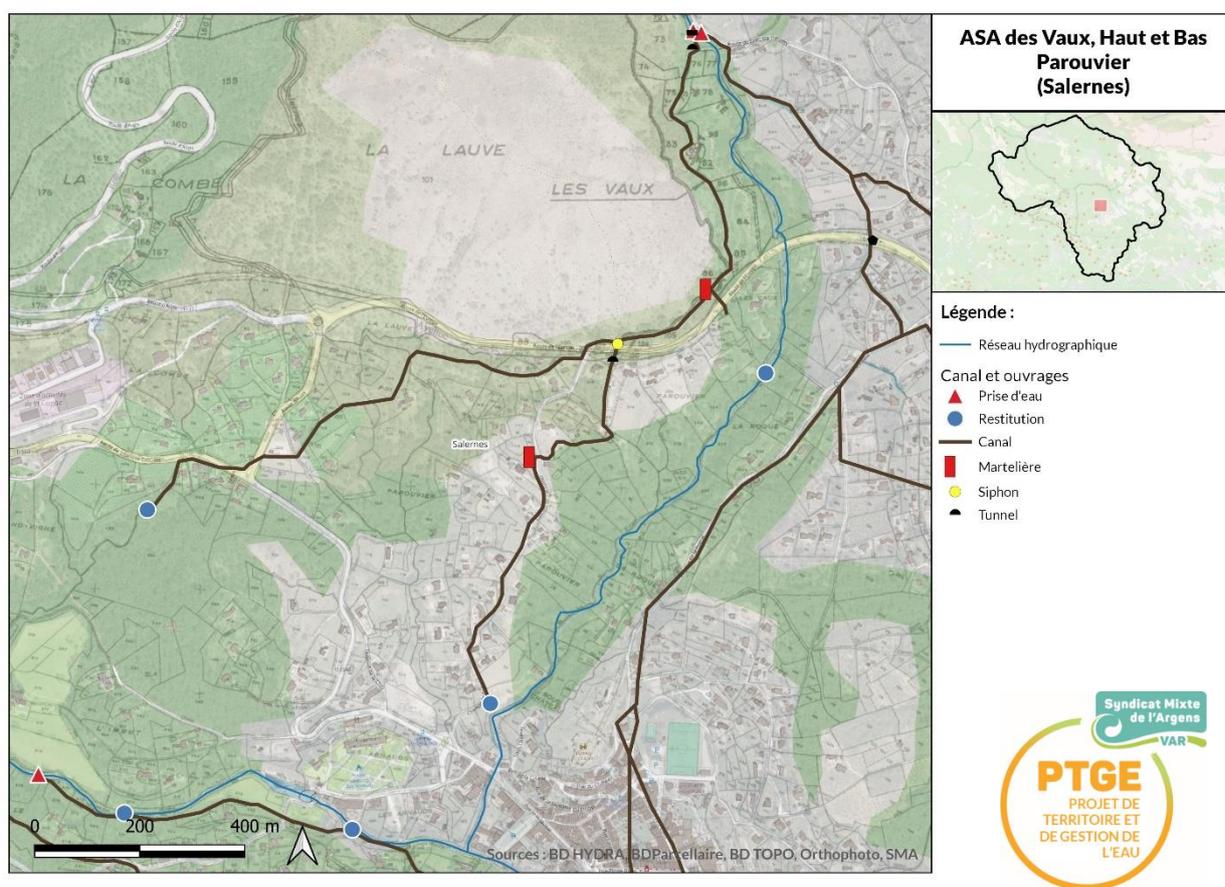


Figure 19 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

ASA du Canal de Saint Barthélemy

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 37 : Fiche de présentation de l'ASA du canal de Saint Barthélemy

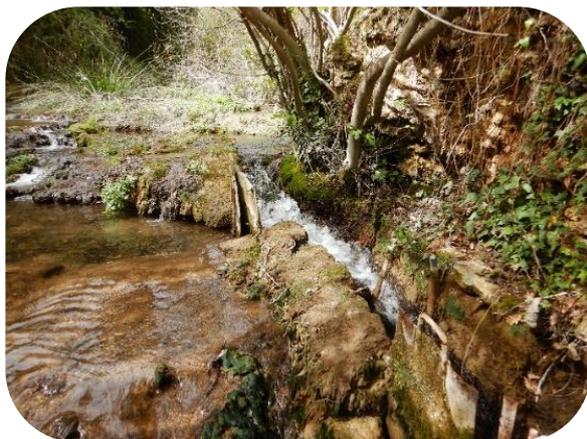
Nom	ASA du canal de Saint Barthélemy
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	SALUCCI Jean-Louis
Vice-Président	DEREGNAUCOURT
Secrétaire	LIONS Didier
Autorisation administrative	Création de l'ASA 15/12/1854 (usage agricole et industriel - fabrication tomlette) Statuts modifiés en 2008
Droit d'eau	BOSC Règlement Eau 30/06/1785 Règlement initial commun à l'ASA du Parouvier et de Saint Barthélemy
Nombre d'adhérents	250
Paiement de la Redevance Agence de l'Eau	Non

1.2 Description des ouvrages et réseaux

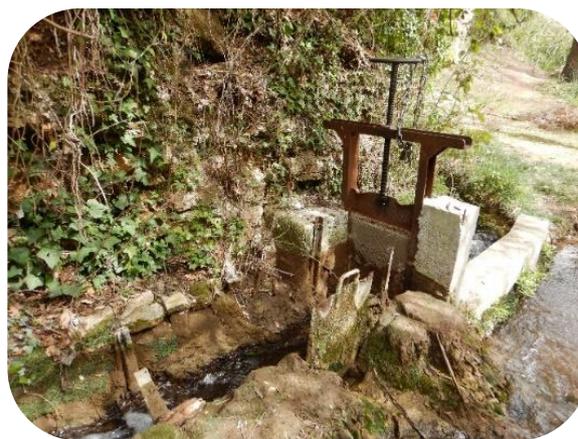
1.2.1 La prise d'eau

La prise d'eau du canal a été créée en 1691 par le marquis Castellane, seigneur de Salernes.

La prise d'eau, située en rive gauche du le Vallon de la Brague, est équipée d'une martelière permettant de réguler manuellement le débit entrant dans le canal. La prise d'eau du canal de l'ASA de Parouvier se situe en face de la prise d'eau du canal de Saint Barthélemy, sur la rive opposée (rive droite).



Vue aval de la prise d'eau



Vue amont de la martelière



Prise d'eau du canal de Saint-Bathélémy
(Source : SMA 12/04/2022)

Tableau 38 : descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal de Saint Barthélémy	
Lieu-dit	St-Barthélémy	
Commune	Salernes	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Vallon de la Braque	
Localisation	Rive gauche	
Coordonnées Lambert 93	X :	961 303,2
	Y :	6 280 810,5
Seuil ou retenu de prise	Seuil aménagé	
Propriétaire de la prise d'eau	Propriétaire privé (bail d'utilisation)	
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun	
Ouvrage de régulation	Martelière	
Période d'ouverture	Mars à octobre	
Personnes en charge de la manipulation	Responsables de secteur	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Aucun	
Système de maintien du débit réservé	Aucun	

1.2.2 Le réseau



Entrée de la partie souterraine du canal en aval immédiat de la prise d'eau
(Source : SMA, 12/04/2022)

Tableau 39 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal de Saint Barthélémy
Classification	Mixte majoritairement canal à ciel ouvert
Longueur (m)	9 500
Etat général du canal	Présence de galeries
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	1
Nom des lieux de restitution	Vallon de Pelcourt

Deux branches secondaires, nommées "Gandelon", se jettent dans le canal de Roman (Vallon de la Combe Amère – chapitre 3 du présent document).

1.3 Usages et gestion de l'eau

En amont du village, l'eau du canal sert essentiellement à l'arrosage de jardins potagers et de jardins d'ornements de particuliers. A l'aval du village, la surface irriguée est consacrée en grande partie à l'agriculture.

Le canal sert de gestion du pluvial dans le centre du village.

Tableau 40 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal de Saint Barthélémy
Usages	Agricole (2 pépiniéristes, 2 maraîchers) Agrément (jardin)
Surfaces irrigables (ha)	83
Surfaces irriguées (ha)	83
Type de cultures irriguées	Fourrage / Arboriculture / Serre / Maraichage / Prairie / Autres
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui (Le règlement précise la répartition de l'eau par secteur)
Organisation de tours d'eau	Oui

Le règlement précise, à l'article 4, que « l'utilisation du canal n'est en aucun cas destinée au remplissage des piscines. Le canal est exclusivement réservé aux cultures. L'eau du canal est non potable et elle est seulement destinée à l'arrosage. »

1.4 Mesures de débits

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures de débits réalisées de 2016 à 2022.

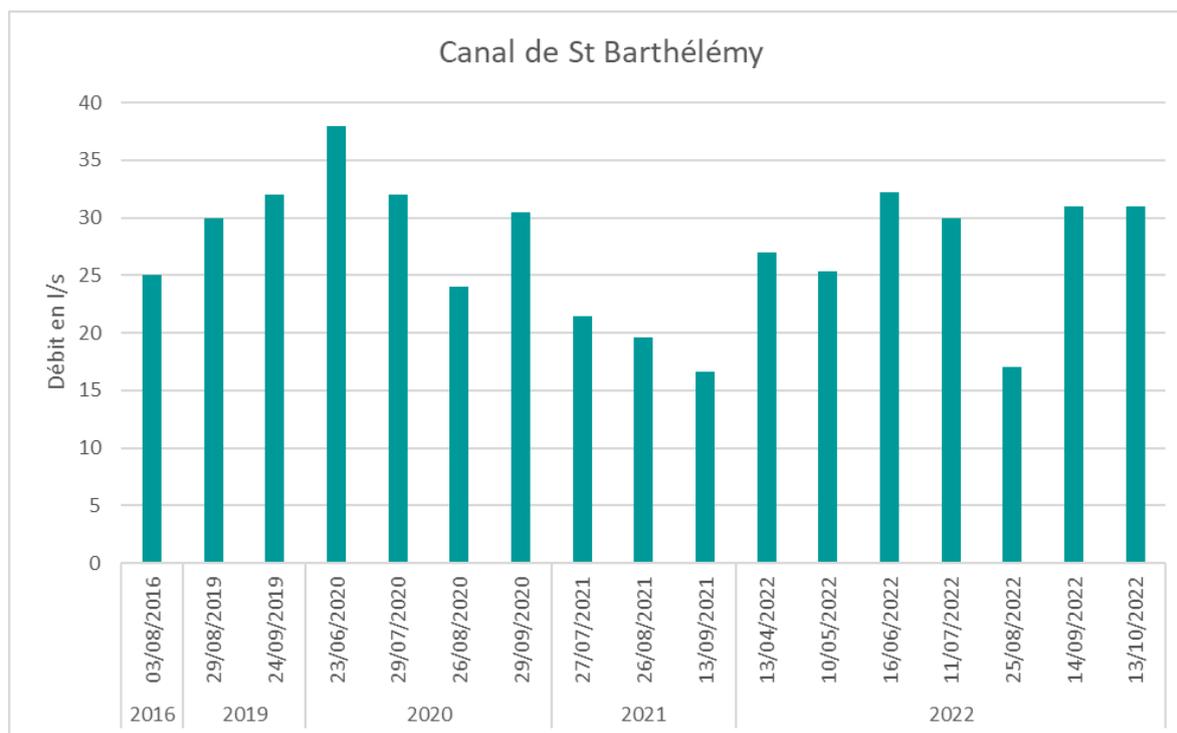


Figure 20 : Débits mesurés à l'entrée du canal

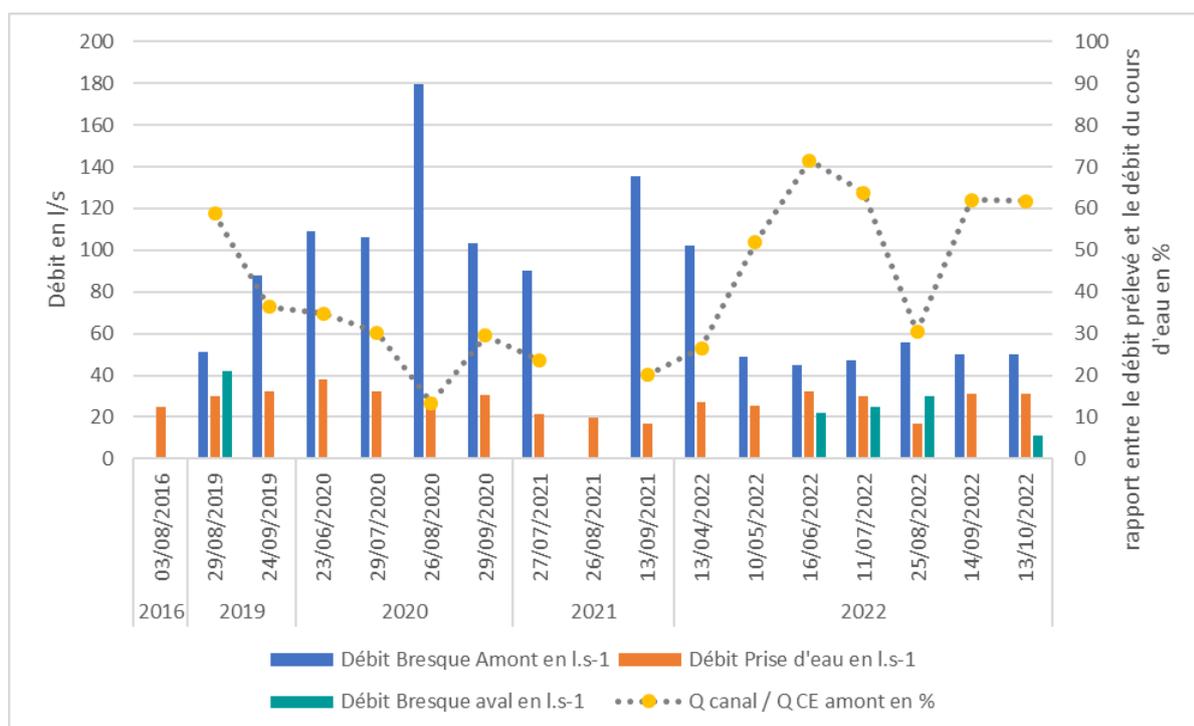


Figure 21 : Débits mesurés entre 2016 et 2022

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 41 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Besoins en eau	Autorisation pour environ 6 utilisateurs de pomper la nuit pour créer des réserves d'eau.	
Entretien et modernisation	Après la prise d'eau : galerie de 50m difficile à entretenir. Présence de calcaires. Problèmes d'entretien au niveau de l'aqueduc.	
Autres		Projet de convention avec la commune pour entretien du canal [Moulin à farine - cimetière] au titre de la gestion du pluvial.

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

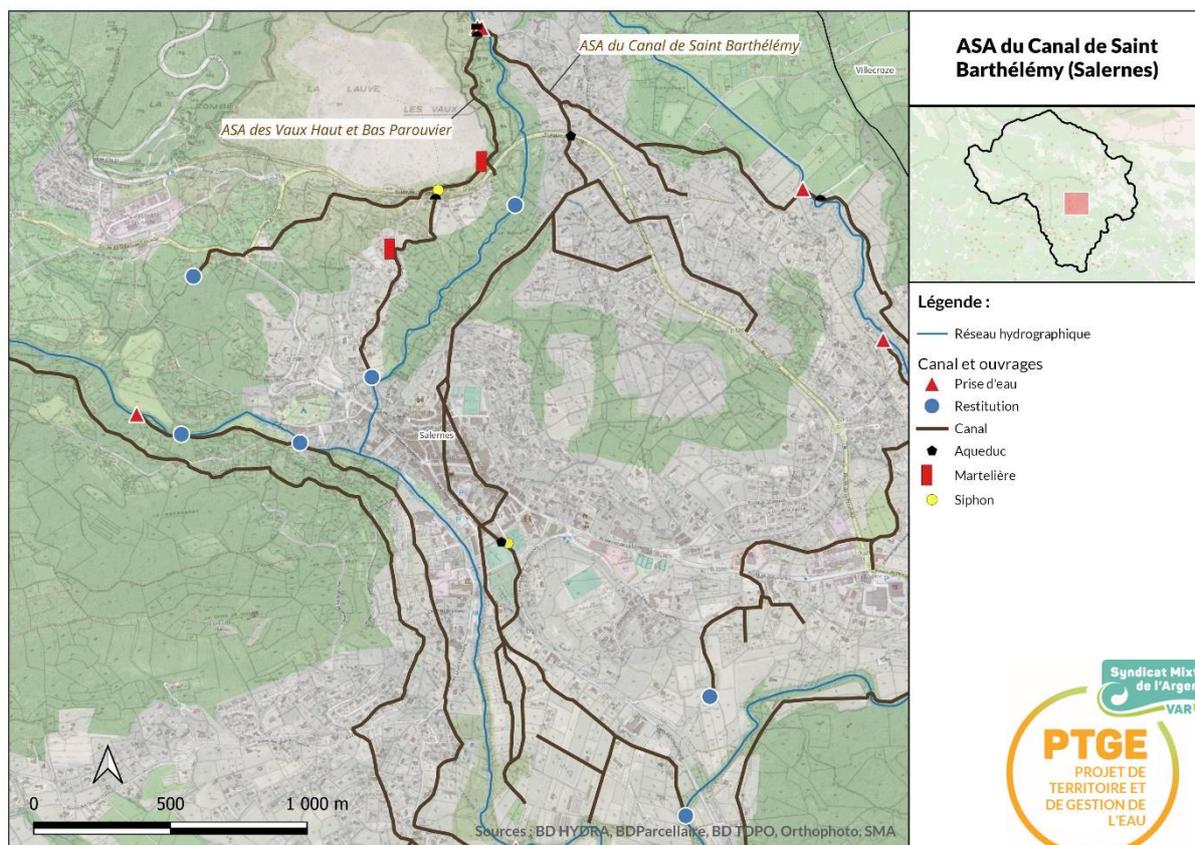


Figure 22 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

Chapitre 3 : Sous-bassin Rivière de Pelcourt et ses affluents (Combe Amère, Hôpital)

Ce présent chapitre détaille les structures gestionnaires suivantes. Les canaux correspondants prélèvent dans le bassin du Pelcourt et de ses affluents :

- **ASA du Canal de la Peyroua (Salernes)** – fiche incomplète en absence de retour du Président de l'ASA ;
- **ASA du Canal du Seignadou (Salernes)** ;
- **ASA du Canal des Prunières (Villecroze)** ;
- **ASA du Canal des Mauquiers (Villecroze)** – fiche incomplète en absence de retour du Président de l'ASA (Demande de dissolution de l'ASA par courrier de la sous-préfecture du Var en date du 17 janvier 2023) ;
- **ASA du Canal de Saint Jean (Villecroze)** ;

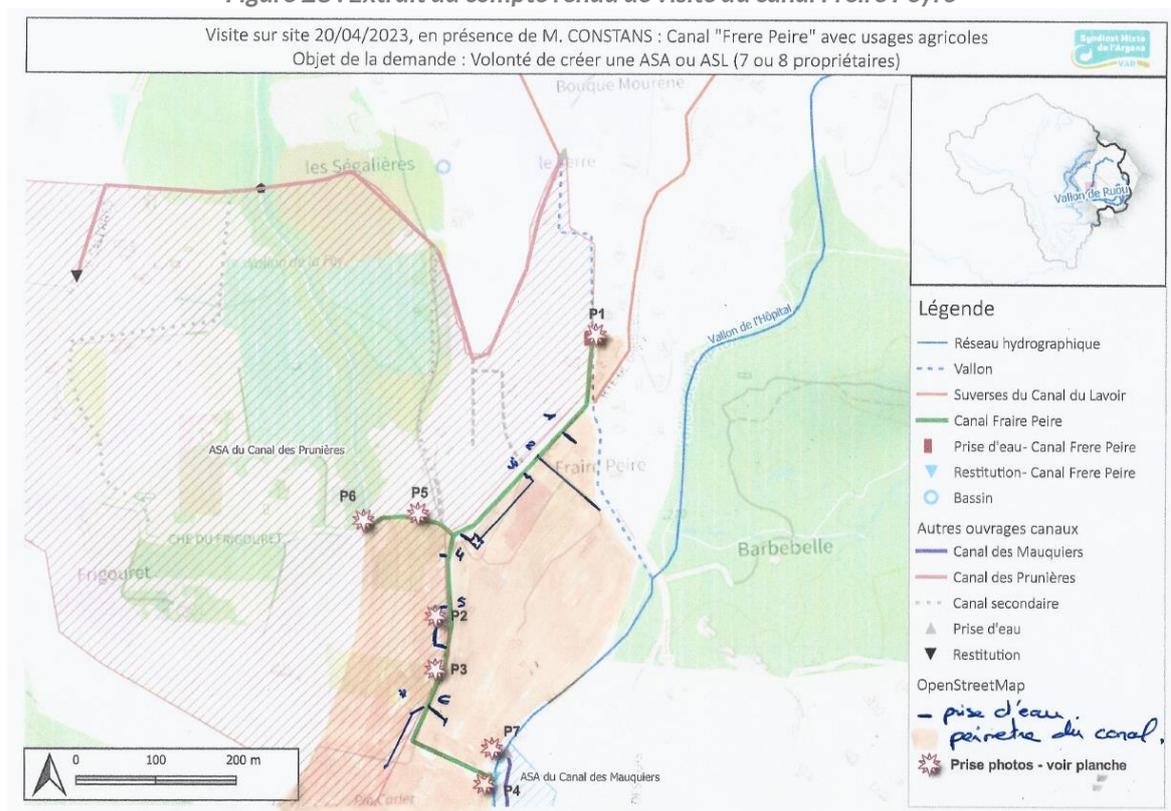
En complément, d'autres canaux non structurés à ce jour et en fonctionnement, ont également pu être recensés :

- **Canal de Roman (Salernes)** ;
 - Canal alimenté par une source (?) et par deux branches secondaires du canal de Saint Barthélémy, nommées "Gandelon". Les eaux sont drainées par le canal du Seignadou situé en aval.
 - Association loi 1901 créée en 2015.
- **Canal du Collombier (Villecroze)**
 - Projet de création d'ASL. Demande d'informations sur la procédure à suivre.
- **Canal du Lavoir (Villecroze)** ;
 - Prise d'eau en amont du lavoir de la commune de Villecroze et restitution dans le vallon de l'Hôpital. Usage de jardins et agricoles.
- **Canal de Barbebelle / Freire Peyre (Villecroze)** ;
 - Prise d'eau dans un vallon (ou canal du lavoir ?) et restitution dans le vallon de l'Hôpital.
 - Usage agricole (6 ou 7 propriétaires). Volonté de créer une structure type ASA ou ASL.



Prise d'eau dans un vallon et restitution dans le vallon de l'Hôpital en amont de la prise d'eau du canal des Mauquiers (Source : SMA, 04/2023)

Figure 23 : Extrait du compte rendu de visite du canal Freire Peyre



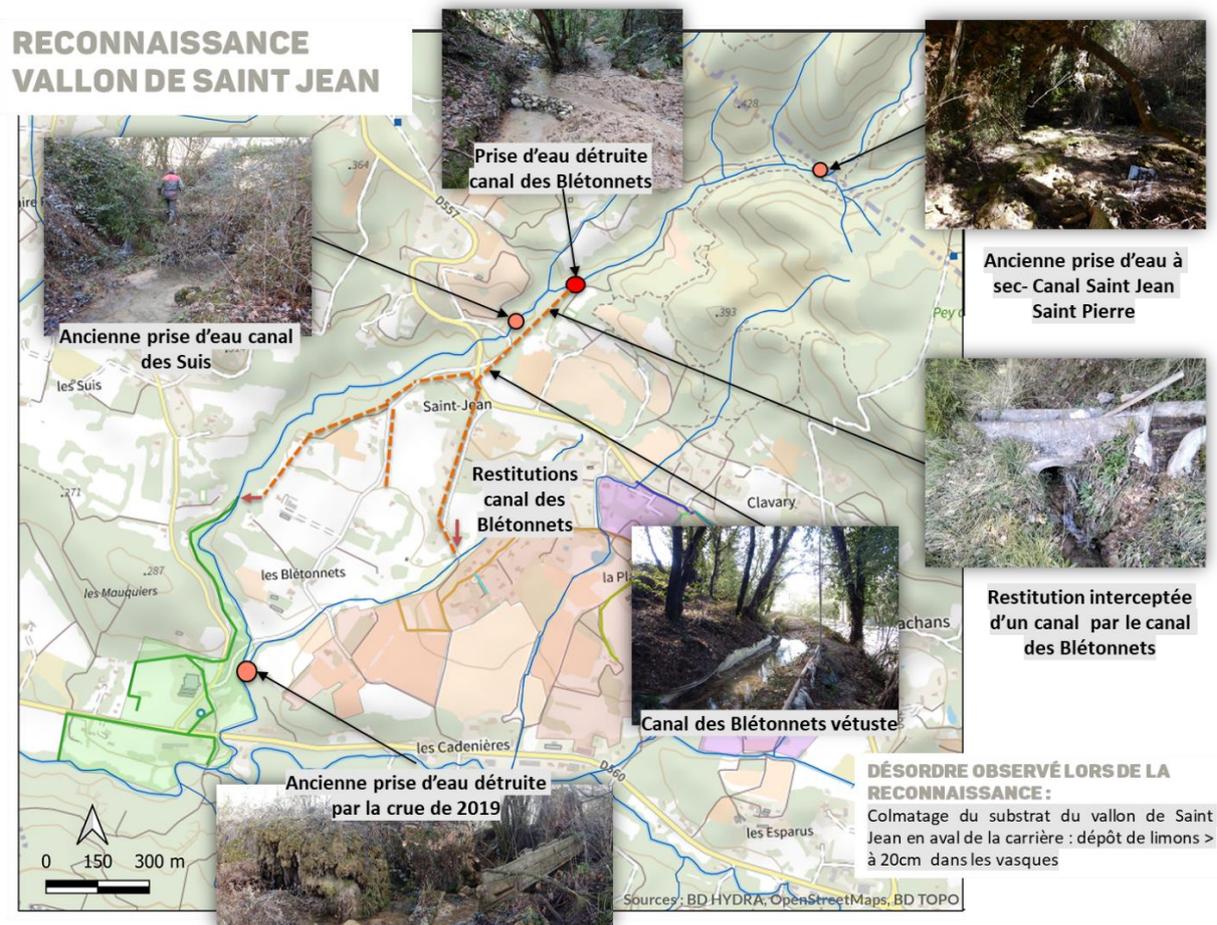
- **Canal de Clavary (Villecroze) ;**
 - ASA non active ?
 - Canal alimenté par une source. Branche du canal encore utilisée pour l'irrigation par un exploitant à la retraite. Le surplus est restitué dans le Vallon des Espaluns. La branche rive droite est non mise en eau et semble être abandonnée.
 - Usage potager et usage agricole potentiel (vigne).
- **Canal de la Plaine des Cadenières (Villecroze) ;**
 - Canal alimenté par une source.
 - Bassin agricole alimenté par le Canal (ouvrage réalisé par l'ASADIZ permet l'irrigation de cultures maraîchères en AB).
- **Canal des Blétonnets (Villecroze) ;**
 - ASL en cours de création. Conflit entre arrosants.
- **Canal du Pelcourt (Salernes) ;**
 - Prise d'eau dans le vallon du Pelcourt et restitution dans la Bresque.

Les canaux listés ci-dessous ont été identifié comme abandonnés ou inactifs.

- **Canaux Romain-Ruou (Villecroze/Salernes) ;**
 - Identification de 2 prises d'eau : une prise probablement abandonnée qui se situe sur le Vallon de l'Hôpital (à vérifier) et la seconde présente sur le Ruou mais qui a été emportée par la crue de 2019.
- **Canal des Sauvachans (Villecroze) ;**
 - Aucune structure existante.
 - Canal plus en fonction (situation bloquée / privatisation de la source).
- **Canal de la Bastide St Jean.**
 - Vallon des Blétonnets à sec. Canal abandonné.

Une visite de reconnaissance du Vallon de Saint-Jean s'est tenue en présence de M. VALBONNETI, Président de l'ASA de Saint Jean. La carte ci-dessous recense les principales observations faites sur ce vallon.

Figure 24 : Synthèse des observations faites lors d'une reconnaissance terrain sur le vallon de Saint Jean



Enfin, des investigations complémentaires doivent être menés sur certains secteurs de sous-bassin pour vérifier l'existence de certains canaux :

- Canal (secteur Le Castellet – Villecroze) ;
- Canal Saint-Jean / Saint-Pierre (Villecroze) ;
- ASA Saint Jean, les Suis, Barbebelle (Villecroze).

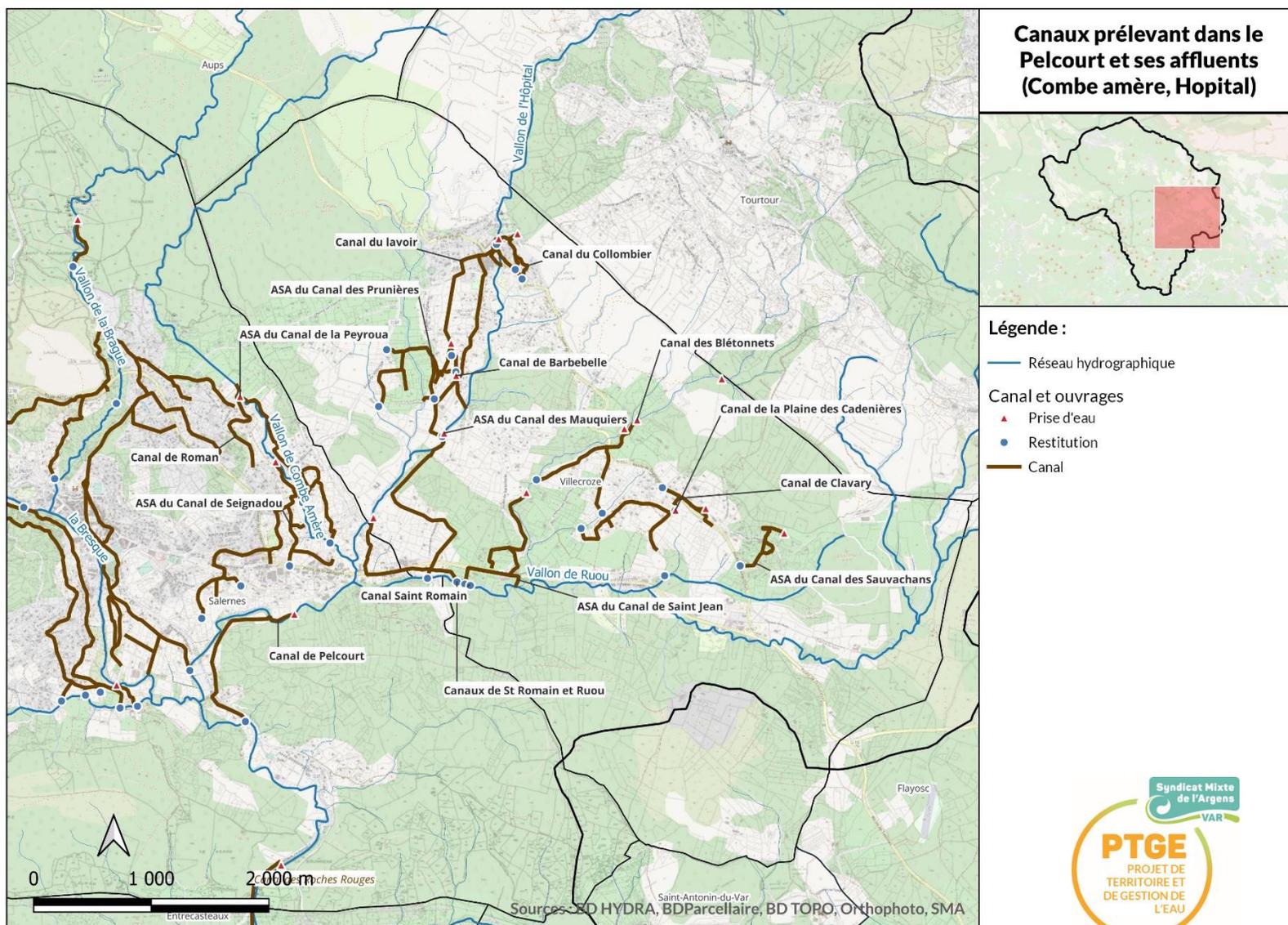


Figure 25 : Cartes de localisation des canaux prélevant dans le bassin du Pelcourt et de ses affluents

ASA du Canal de la Peyroua

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 42 : Fiche de présentation de l'ASA

Nom	ASA du canal de la Peyroua
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	ALLESIARDO Eric
Autorisation administrative	Création ASA 07/03/1980 - acte notarié
Droit d'eau	
Nombre d'adhérents	38
Païement de la Redevance Agence de l'eau	

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

La prise d'eau se fait dans le vallon de Combe Amère. Il s'agit en réalité d'une résurgence à proximité du cours d'eau. Cette résurgence est directement canalisée, le canal a été creusé dans le tuf.

Tableau 43 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal de la Peyroua	
Lieu-dit	La Peyroua	
Commune	Salernes	
Type de ressource	Source	
Nom de la ressource	Source du canal de la Peyroua (proche Vallon de Combe Amère)	
Localisation	Sans objet	
Coordonnées Lambert 93	X :	962 610
	Y :	6 280 185
Seuil ou retenu de prise	Aucun	
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Le débit du canal est déterminé par le débit de la résurgence.	
Ouvrage de régulation	Il est difficile de gérer le débit entrant étant donné qu'il s'agit d'un captage et que le canal sert à l'évacuation de ces eaux.	
Période d'ouverture		
Personnes en charge de la manipulation		
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Aucun	
Système de maintien du débit réservé	Il n'y a pas de prise d'eau à proprement parlé et donc aucune dérivation d'un cours d'eau. Il ne devrait pas y avoir d'obligation de débit réservé.	

1.2.2 Le réseau

Tableau 44 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal de la Peyroua
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	2 000
Etat général du canal	Aqueduc fuyant sur la dérivation, débords dans la traversée du village, tour d'eau non respecté et difficulté de desservir en eau la plus importante zone agricole

Nombre de retour à la rivière depuis la prise	2
Nom des lieux de restitution	Vallon de la Combe Amère - Saint Romain Vallon de la Combe Amère

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 45 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal de la Peyroua
Usages	Agrément (jardin)
Surfaces irrigables (ha)	
Surfaces irriguées (ha)	35
Type de cultures irriguées	
Existence d'un règlement d'arrosage	
Organisation de tours d'eau	Oui (temps accordé aux usagers dépend de la superficie du terrain)

1.4 Mesures de débits

1.4.1 Description et localisation des stations de mesures

Deux mesures de débits ont été réalisées sur le canal du Peyroua : le 02/08/2017, le débit dans le canal était de 11 l.s⁻¹ et le 29/08/2019 de 5,5 l.s⁻¹.

1.5 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

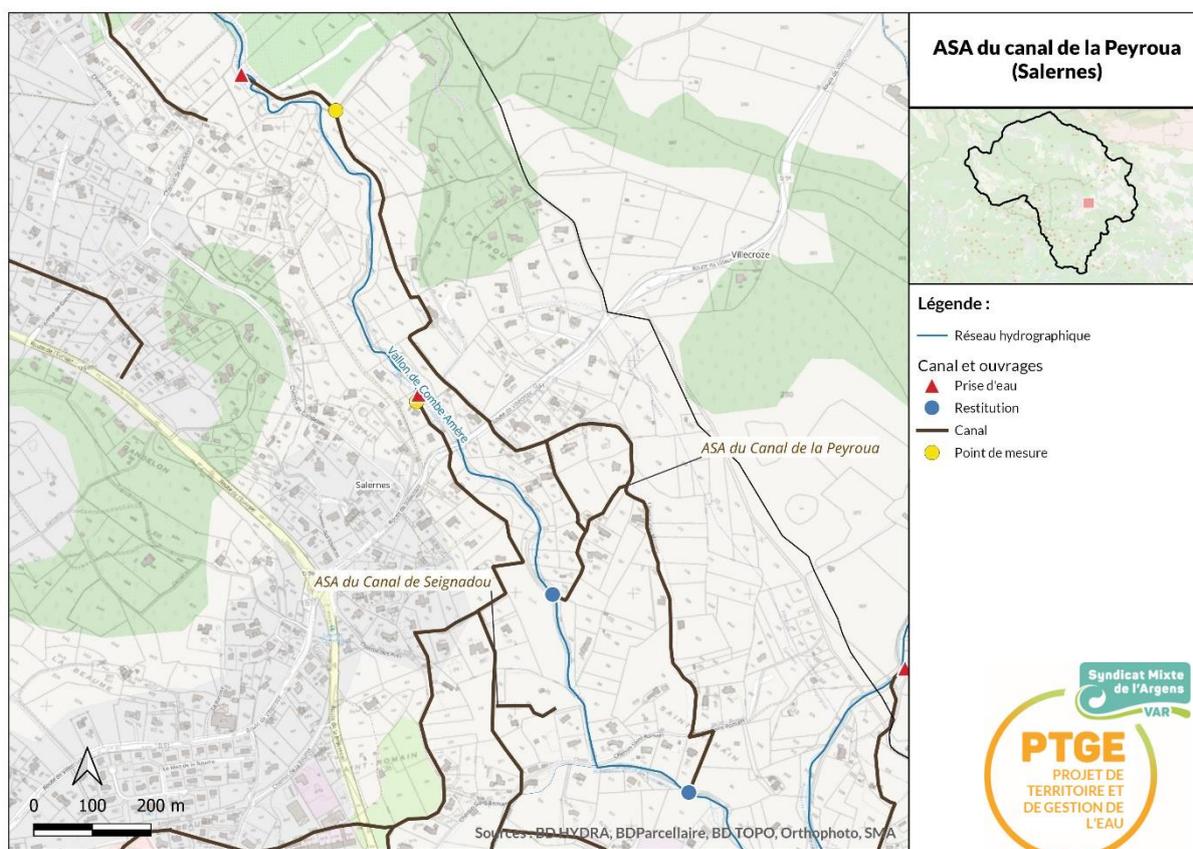


Figure 26 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

ASA du Canal de Seignadou

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 46 : Fiche de présentation de l'ASA

Nom	ASA du canal de Seignadou
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	Franck DEGAUGUE
Vice-Président	Jean-Marie DAUMAS
Secrétaire	Marie-Pierre FARGUES
Autorisation administrative	1989 Modification des statuts en 2008 Surface statutaire : 42ha
Droit d'eau	
Nombre d'adhérents	92
Paiement de la Redevance Agence de l'eau	

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

Un seuil en travers dans le Vallon de Combe Amère permet l'alimentation de la prise d'eau située en rive droite. L'ASA prévoit d'équiper la prise d'une vanne.



Prise d'eau

Tableau 47 : descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Seignadou	
Lieu-dit	St-Romain	
Commune	Salernes	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Vallon de Combe Amère	
Localisation	Rive droite	
Coordonnées Lambert 93	X :	962 780,8
	Y :	6 279 660,7
Seuil ou retenu de prise	Seuil aménagé	
Propriétaire de la prise d'eau	Non connu	
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun	
Ouvrage de régulation	Martelière	
Période d'ouverture	Avril à octobre	
Personnes en charge de la manipulation	Membres du bureau	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Oui	
Système de maintien du débit réservé	Non	

1.2.2 Le réseau

On note la présence d'un ouvrage de régulation (martelière) avec un retour au cours d'eau.



Martelière avec retour d'eau au vallon de Combe Amère (Source : SMA 13/04/2022)



Canal sur la partie amont, avec une partie couverte avec des couvercles pour éviter certainement l'encombrement par les feuilles (Source : SMA, 13/04/2022)



Canal situé environ 300m à l'aval du pont de la D51, alimentée en partie par une source (Source : SMA, 01/2024)



Canal situé en amont de la zone artisanal Usinebel (photo 1) et tronçons situés à proximité du LIDL (photos 2 et 3) – problématique liée à la gestion du pluvial
(Source : SMA, 01/2024)

Tableau 48 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal de Seignadou
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	1 350
Etat général du canal	Présence de secteurs en souterrain Présence de fuites Sensibilité aux crues
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	7
Nom des lieux de restitution	Vallon de la Combe Amère (x4) Vallon des Abeilles Vallon de Pelcourt - La Cougourdière Vallon de Pelcourt - St Peyre

1.2.3 Autres ouvrages

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 49 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal du Seignadou
Usages	Agricole : 2 agriculteurs déclarés Agrément (jardin)
Surfaces irrigables (ha)	42
Surfaces irriguées (ha)	42
Type de cultures irriguées	Fourrage / Prairie / Arboriculture
Existence d'un règlement d'arrosage	
Organisation de tours d'eau	Oui (sur 1 semaine)

1.4 Mesures de débits

Les trois stations sont très proches :

- La station amont de la prise d'eau se situe en amont immédiat de la prise d'eau

- La station canal se situe à environ 20 mètres en aval de la prise d'eau, au début de la partie aérienne.
- La station aval se situe à environ 10 mètres en aval de la station amont dans la section bétonnée.

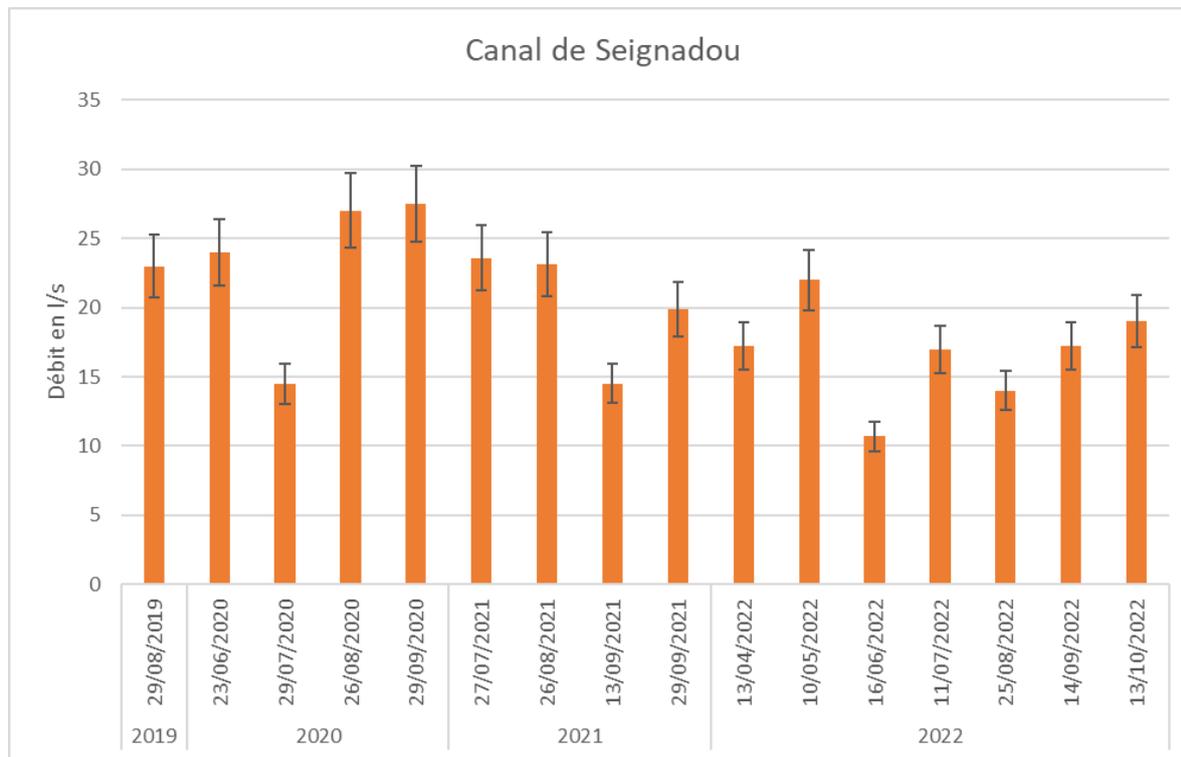


Figure 27 : Débits mesurés à l'entrée du canal

1.5 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 50 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Gouvernance et fonctionnement	10%des propriétaires présents aux AG - invitation du maire et de la PM à la prochaine AG (avril 2023).	Besoin de soutien juridique et réglementaire.
Dispositifs et équipements		Mise en place prévue d'un système de régulation et de comptage - besoin d'un accompagnement technique.
Entretien et modernisation	Etanchéité progressive et curage mécanique	
Usages		Aide à l'élaboration d'un règlement d'eau et publication officielle
Besoins en eau		
Autres	Problèmes liés au pluvial (avaloirs sur RD560, zone artisanale USINEBELLE, lotissements Peyroua...) Incivilité et non-respect de la réglementation préfectorale.	Incitations à l'installation de citernes de récupérateurs des eaux de pluies. Besoin d'un appui réglementaire pour faire respecter les arrêtés sécheresse.

1.6 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

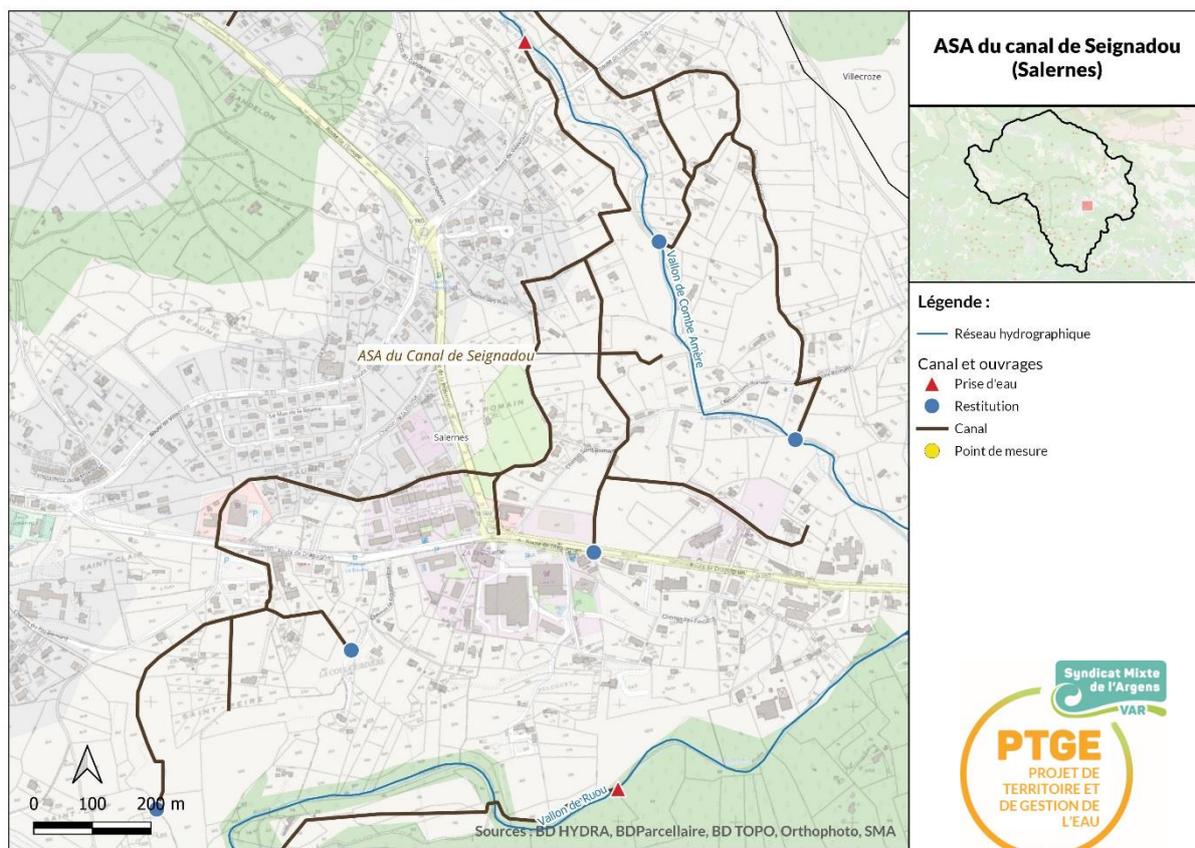


Figure 28 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

ASA du Canal des Prunières

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 51 : Fiche de présentation de l'ASA

Nom	ASA du canal de Seignadou
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	RIVIERE Bruno
Vice-Président	
Secrétaire	
Autorisation administrative	ASA créée 26/11/1903 Statuts modifiés 14/01/2009
Droit d'eau	14/10/1738
Nombre d'adhérents	38
Paieement de la redevance Agence de l'eau	Oui Déclaration 2021 : 44 150m ³ (Canal), 47 000m ³ (Irrigation gravitaire), 57 000m ³ (Autre usage éco.)

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

La résurgence de la source est captée par dérivation dans le canal. La surverse de la source au niveau de la prise d'eau s'écoule plus loin dans le Vallon de l'Hôpital.



Photo 1 : Source / Photo 2 : Seuil – vue amont / Photo 3 : Prise d'eau du canal – vue amont
(Source : SMA, novembre 2023)



Photo 1 : Seuil – vue aval / Photo 2 : Vallon ou canal du lavoir (?) à l'aval du seuil
(Source : SMA, novembre 2023)

Tableau 52 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal des Prunières	
Lieu-dit	Le Serre	
Commune	Villemorze	
Type de ressource	Source	
Nom de la ressource	Source du canal des Prunières (proche Vallon de l'Hôpital)	
Localisation	Sans objet	
Coordonnées Lambert 93	X :	964 299
	Y :	6 280 662
Seuil ou retenu de prise	Seuil naturel	
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun	
Ouvrage de régulation	Aucun	
Période d'ouverture	Avril à Novembre	
Personnes en charge de la manipulation	Président	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Aucun	
Système de maintien du débit réservé	Barrage	

1.2.2 Le réseau

L'ASA entretient le réseau principal.

Tableau 53 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal des Prunières
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	
Etat général du canal	
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	3
Nom des lieux de restitution	Surverse au niveau de la prise - Vallon de l'Hôpital Vallon de Fey - Frigouret



Réseau à l'aval de la prise d'eau

(Source : SMA, novembre 2023)



Photos 1 et 2 : Branchement (amont tronçon souterrain)

Photo 3 : Fin de la branche secondaire (qui rejoint le canal de Barbebelle)

(Source : SMA, novembre 2023)



Aval tronçon souterrain (besoin identifié : demi-buse) et amont aqueduc

(Source : SMA, novembre 2023)



Aqueduc (traversée du vallon de Fey)
(Source : SMA, novembre 2023)



Réseau en aérien et restitution dans le vallon de Frigouret
(Source : SMA, novembre 2023)

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 54 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal des Prunières
Usages	Agrément (jardin) / 1 agriculteur non déclaré
Surfaces irrigables (ha)	35
Surfaces irriguées (ha)	9
Type de cultures irriguées	Maraichage
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Oui

1.4 Perspectives et projet d'évolution

Tableau 55 : Besoins et attentes du gestionnaire

	Difficultés rencontrées	Besoins et attentes
Dispositifs et équipements	Présence d'une vieille échelle	Mise en place d'un comptage à la source
Entretien et modernisation	Travaux au niveau de l'aqueduc et des réseaux secondaires sur domaine public	
Autres		Besoin de l'appui de la commune pour la gestion de l'ASA (élu référent)

1.5 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

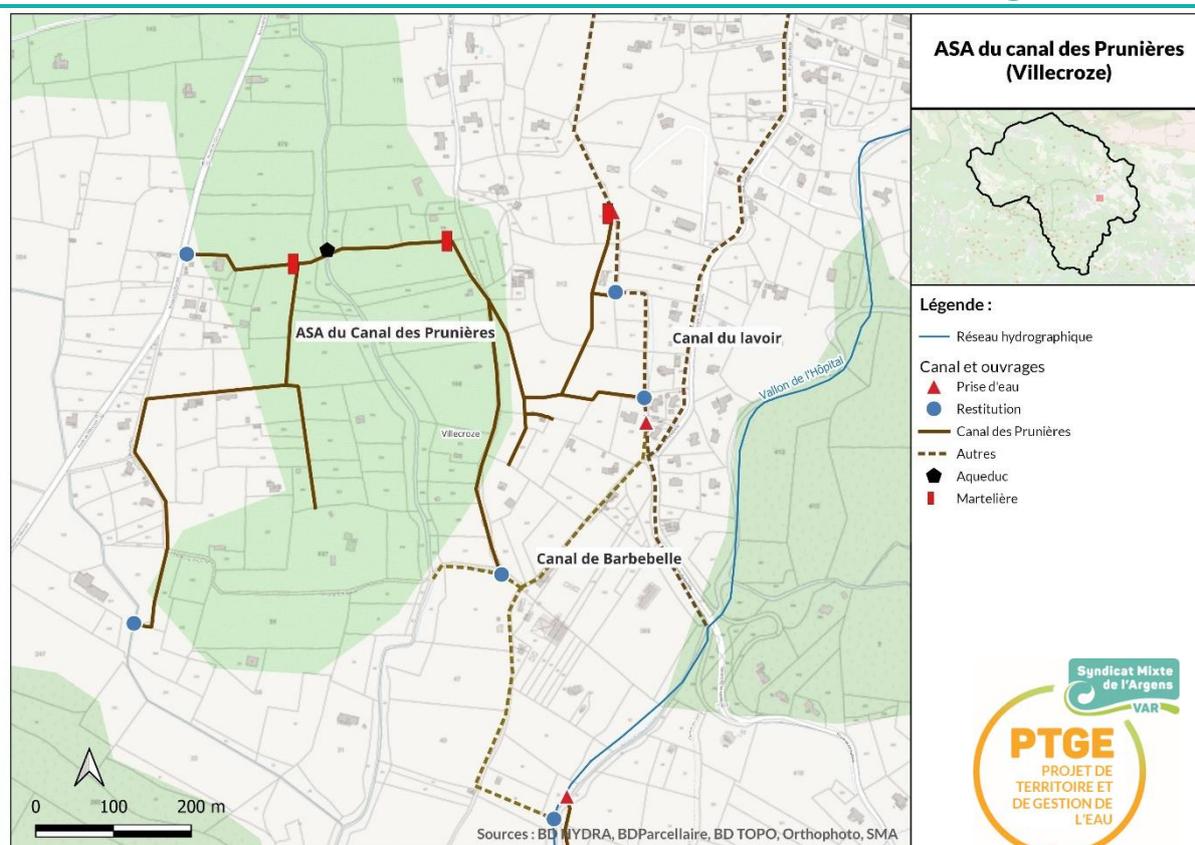


Figure 29 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA

ASA du Canal des Mauquiers

1.1 Informations générales sur la structure

Tableau 56 : Fiche de présentation de l'ASA

Nom	ASA du Canal des Mauquiers
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	
Vice-Président	
Secrétaire	
Autorisation administrative	ASA créée 01/05/1971
Droit d'eau	
Nombre d'adhérents	

1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

La prise d'eau constituée d'un seuil en travers d'une hauteur d'environ 1 mètre dérive les eaux du Vallon de l'Hôpital en rive gauche.

Tableau 57 : descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal des Mauquiers	
Lieu-dit	Les Mauquiers	
Commune	Villocroze	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Vallon de l'Hôpital	
Localisation	Rive gauche	
Coordonnées Lambert 93	X :	964 210
	Y :	6 279 867
Seuil ou retenu de prise	Seuil aménagé	
Propriétaire de la prise d'eau		
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Aucun	
Ouvrage de régulation	Martelière	
Période d'ouverture		
Personnes en charge de la manipulation		
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau	Aucun	
Système de maintien du débit réservé	Aucun	



Prise d'eau dans le vallon de l'Hôpital (Source : SMA 04/2023)

1.2.2 Le réseau

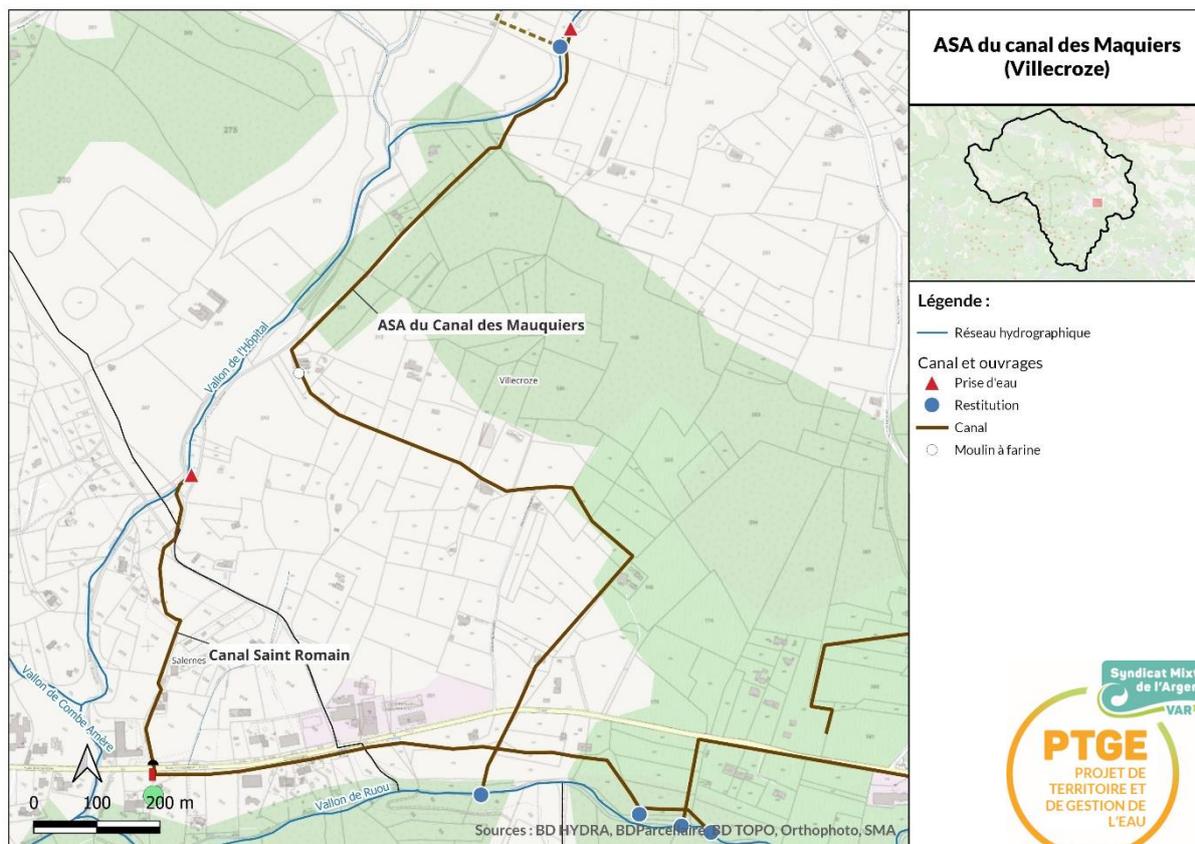
Tableau 58 : descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal des Mauquiers
Classification	Canal à ciel ouvert
Longueur (m)	
Etat général du canal	
Nombre de retour à la rivière depuis la prise	1
Nom des lieux de restitution	Vallon de Ruou



Linéaire de réseau du canal Source : SMA 13/04/2022)

1.3 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages



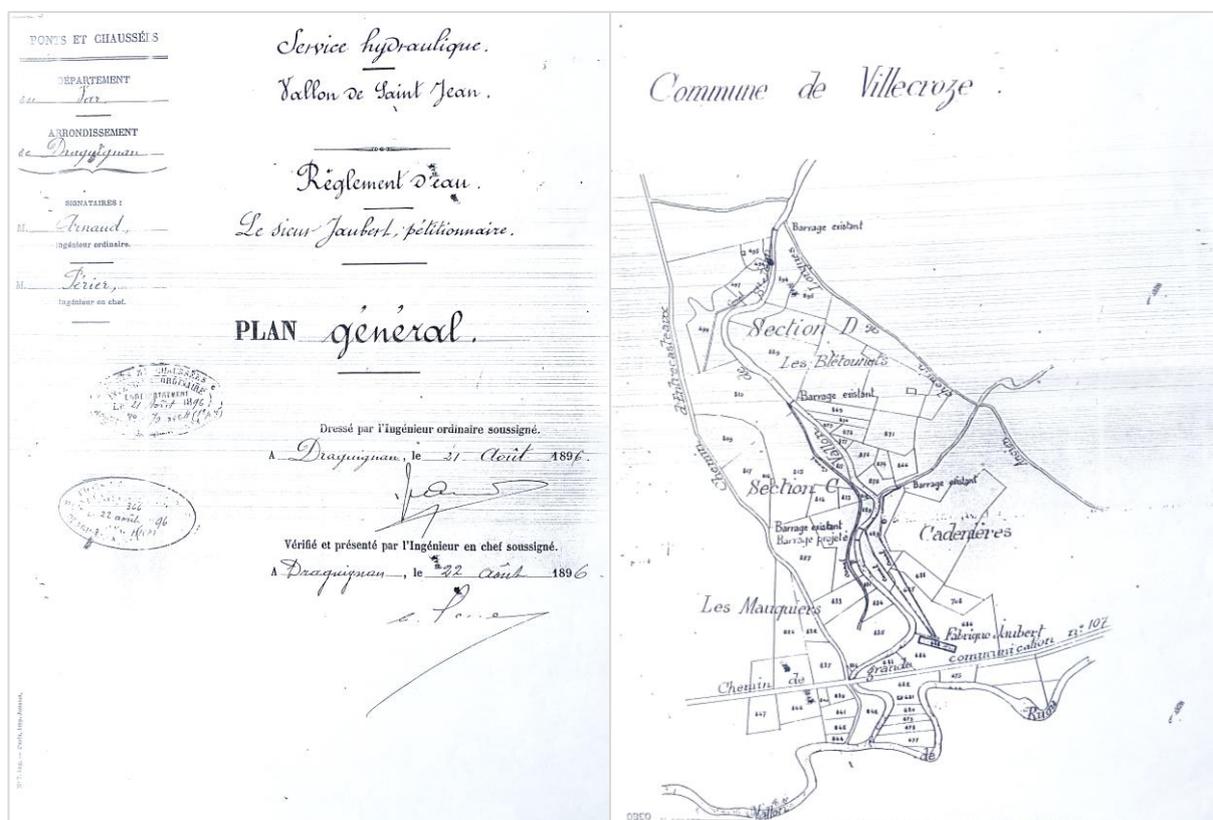
ASA du Canal de Saint Jean

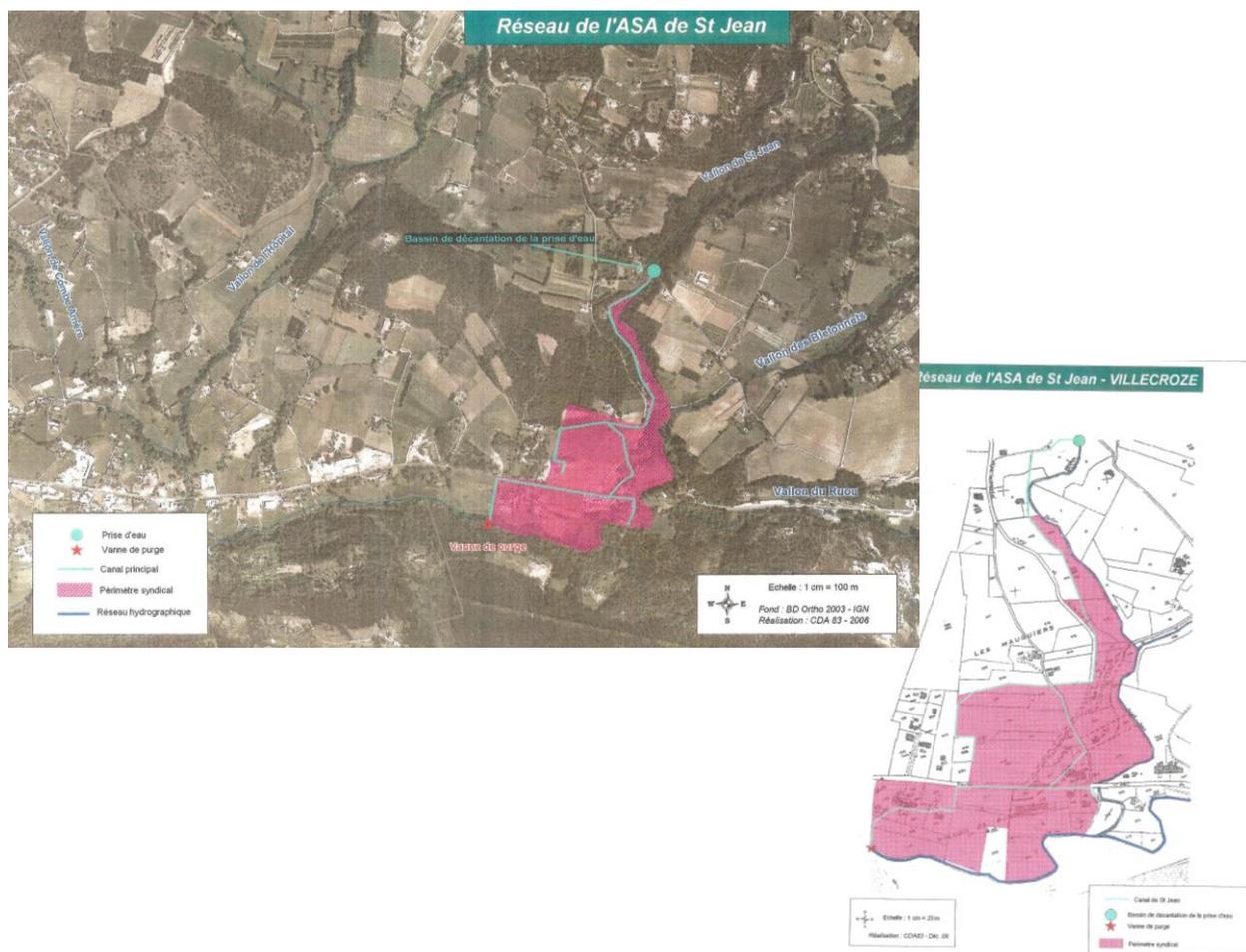
1.1 Informations générales sur la structure

La création de l'ASA a permis de réunir le périmètre d'arrosage de deux canaux préexistants qui prenaient l'eau dans le vallon de Saint-Jean. L'ASA a été créé le 21 mai 2002 après un long parcours administratif. Ses statuts ont été mis en conformité le 18 août 2010.

Tableau 59 : Fiche de présentation de l'ASA

Nom	ASA du Canal de Saint Jean
Type de structure	Association Syndicale Autorisée
Président	Pierre VALBONNETI
Vice-Président	
Secrétaire	
Autorisation administrative	ASA créée 21/05/2002 Statuts modifiés 18/08/2010 Surface statutaire 15ha
Droit d'eau	30/07/1780 (acte notarié)
Nombre d'adhérents	18
Paiement de la Redevance Agence de l'eau	Oui Déclaration 2021: 60 856m ³ (Canal), 18 900m ³ (Irrigation gravitaire)





1.2 Description des ouvrages et réseaux

1.2.1 La prise d'eau

Tableau 60 : Descriptif général de la prise d'eau

Nom de la prise	Canal de St Jean	
Lieu-dit	Les Blétonnets - Mauquiers	
Commune	Villecroze	
Type de ressource	Cours d'eau	
Nom de la ressource	Vallon de Saint Jean	
Localisation	Rive droite	
Coordonnées Lambert 93	X :	966681
	Y :	6280309
Seuil ou retenu de prise	Seuil aménagé + station de pompage	
Propriétaire de la prise d'eau		
Dispositif de mesure de contrôle de débit	Compteur	
Ouvrage de régulation	Mise sous pression du réseau jusqu'aux bornes de distribution	
Période d'ouverture	Janvier à décembre	
Personnes en charge de la manipulation	Président	
Présence d'un coup perdu immédiat à la prise d'eau		
Système de maintien du débit réservé		

1.2.2 Le réseau

Le canal est sous-pression.

Tableau 61 : Descriptif général du réseau

Nom du canal	Canal de Saint Jean
Classification	Canal sous pression
Longueur (m)	1 500
Etat général du canal	Ce réseau a été modernisé (basse pression) afin d'optimiser l'irrigation de son périmètre majoritairement agricole + 1 vanne de purge pour vidanger le circuit basse pression. Puis mise sous pression du canal : seule la quantité prélevée est consommée.

1.3 Usages et gestion de l'eau

Tableau 62 : Descriptif général des usages et de la gestion du canal

Nom du canal	Canal de Saint Jean
Usages	Agricole 90% / Agrément (jardin) 10%
Surfaces irrigables (ha)	14ha
Surfaces irriguées (ha)	12ha
Type de cultures irriguées	Maraîchage 80% / Serre 10% / Jardins particuliers 10%
Existence d'un règlement d'arrosage	Oui
Organisation de tours d'eau	Non





1.4 Perspectives et projet d'évolution

En raison de la vétusté du canal gravitaire, tout particulièrement au niveau de la tête morte, des projets de modernisation du canal ont déjà été menés. En 2005, il a été décidé en assemblée générale d'entreprendre des travaux de modernisation en deux phases. Avec l'appui de la chambre d'agriculture, un dossier de demande de subvention est monté pour la réalisation de la première phase : mise en place du PE125 sur l'ensemble du réseau (1786 m) pour un coût total de 56 300 € HT. En attendant la deuxième phase le canal est toujours utilisé en mode gravitaire.

En 2021, l'assemblée générale décide d'entreprendre la deuxième phase de modernisation par la conversion du canal gravitaire en réseau sous pression et mise en place de compteurs à chaque prise d'eau.



A nouveau, grâce à l'appui de la chambre d'agriculture, un nouveau dossier de demande de subvention est monté pour un montant de 25 500€ HT retenu 22 627,23€ HT.

Ces travaux ont généré les avantages suivants :

- Plus de frais d'entretien réseau,
- Suppression du tour d'eau,
- Mise en place de système d'arrosage économiseur en eau goutte à goutte,
- Prélèvement dans le milieu naturel uniquement la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation,
- Facilité de mettre en application les différents arrêtés de restriction d'usage de l'eau.

Les inconvénients portent principalement sur le coût annuel d'entretien de la station de pompage, le besoin de se raccorder au réseau électrique et la variation du coût de l'énergie.

Enfin, les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des travaux sont :

- Fermeture des trésoreries de proximité.
La gestion informatisée des budgets, nécessitant un logiciel coûteux et une formation de comptable pour le gestionnaire du réseau contraint à demander une aide technique (possibilité de se rapprocher des mairies).
- Montage des dossiers de subventions difficile sans soutien logistique en raison du manque de moyens humains, financiers et logistiques.
- Versement des subventions une fois les travaux réalisés (nécessité de faire un prêt relai).
- Procédure de reconnaissance d'existence de l'ouvrage et révision de l'autorisation de prélèvement (projet arrêté préfectoral du 27/06/2022 ASA St-Jean)

1.5 Carte de localisation du périmètre de l'ASA et des ouvrages

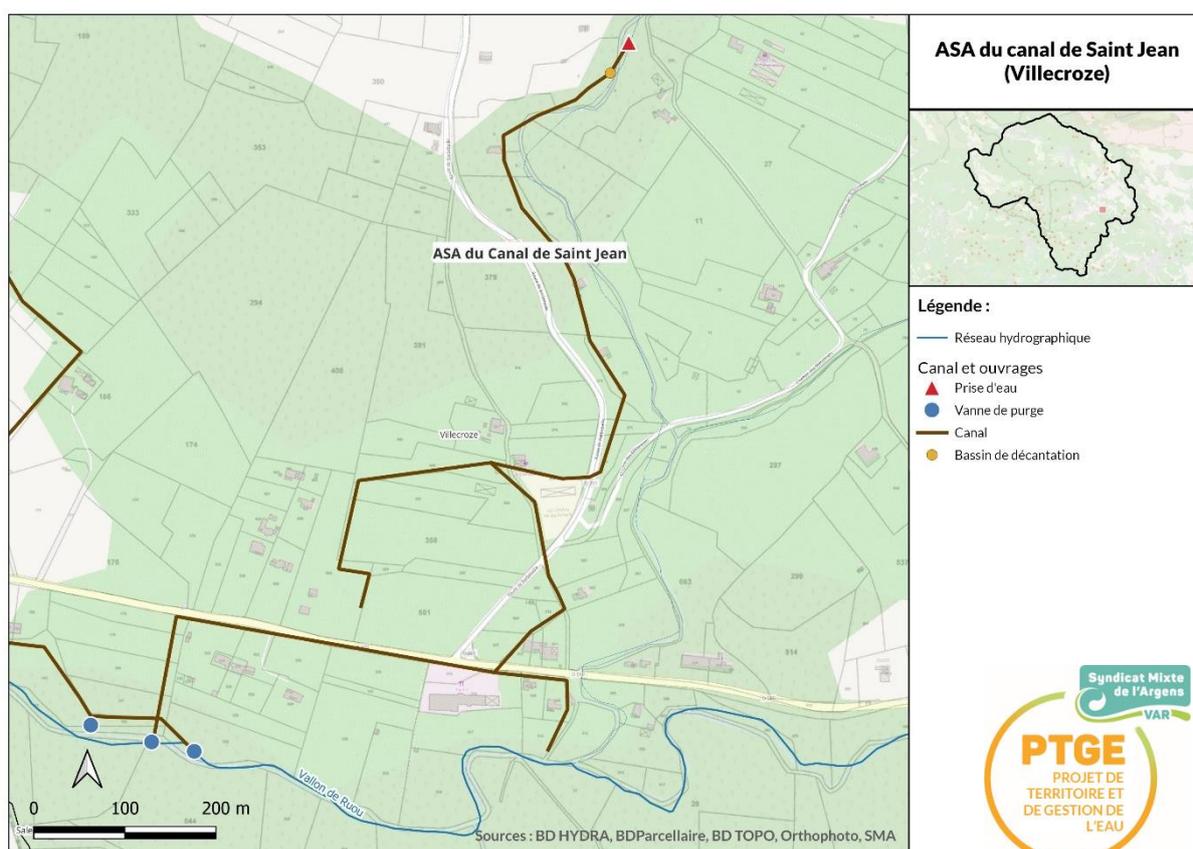


Figure 31 : Carte de localisation du périmètre de l'ASA